Communes mixtes de Plateau de Diesse et de Nods
Commune de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé

La Neuveville
Place du Marché 3 I 2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

Avis de construction

Requérants : MM. Charles et Robert Ballif, Rue de l'Hôpital 23, 2520 La Neuveville.

Emplacement : parcelle N° 362, au lieu-dit : « Rue de l'Hôpital 23 », Commune de

La Neuveville.

Projet : assainissement des balcons, y compris mise en conformité des barrières au 1er et 2e étages, en façade Sud du bâtiment existant ; assainisse-ment de la salle de bain du 2e étage.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : PQ « Vieille Ville ».

Recensement arch. : objet C, bâtiment digne de protection, ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 novembre 2026, inclusivement** auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 16 octobre 2026.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Municipalité de La Neuveville

Publication

Le 12 octobre 2026, le Conseil municipal de La Neuveville a adopté la révision de l'ordonnance fixant le tarif de l'électricité, dont l'entrée en vigueur est prévue le 1er janvier 2027.

Cette ordonnance est déposée publiquement durant 30 jours à compter du 23 octobre 2026. Elle peut être consultée auprès de la Chancellerie municipale, place du Marché 3, 2520 La Neuveville, durant les heures d'ouverture de l'administration communale.

Un recours en matière communale peut être formé contre cette ordonnance auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, case postale 106, 2608 Courtelary, dans un délai de 30 jours à compter de sa publication dans la Feuille officielle du district de La Neuveville.

La Neuveville, le 23 octobre 2026

Conseil Municipal

Municipalité de La Neuveville

Artisans et artisanes de La Neuveville : faites découvrir vos créations !

Vous créez, fabriquez ou réalisez des produits artisanaux à La Neuveville et souhaitez faire connaître votre savoir-faire ? Une belle opportunité s'offre à vous !

À la suite de l'acceptation, par le Conseil général, du postulat du Forum neuvevillois visant à valoriser les artisans locaux à l'office du tourisme, un espace dédié à l'artisanat local sera prochainement aménagé. L'objectif est de mettre en lumière les talents de notre région et d'offrir aux visiteuses et visiteurs, ainsi qu'aux habitantes et habitants de La Neuveville, l'occasion de découvrir et d'acheter des créations locales, contribuant ainsi au soutien du commerce local.

Afin de permettre au plus grand nombre d'artisans et d'artisanes de participer, un système de tournus sera mis en place. Pour prendre part au projet, il faudra être artisan, artisane ou créateur, créatrice de La Neuveville, proposer des produits fabriqués de manière artisanale et respecter les modalités d'organisation de l'espace.

Vous souhaitez participer à cette initiative et faire découvrir votre savoir-faire ? Nous vous invitons à nous transmettre votre demande par e-mail à loisirs@neuveville.ch, en présentant brièvement votre activité et les produits que vous souhaitez proposer. Quelques photos de vos créations sont également les bienvenues.

Les modalités pratiques seront communiquées ultérieurement.

Pour toute question, nous sommes à votre disposition par téléphone au 032 751 49 49.

Nous nous réjouissons de faire vivre ce bel espace de rencontre et de partage autour de l'artisanat local !

Le 16 octobre 2026

Le service des loisirs

Désaffectation de tombes et de niches cinéraires au cimetière

Cette publication remplace la publication du 5 juin 2026

Conformément à l'article 22 du Règlement communal du cimetière et des inhumations, le Conseil municipal de La Neuveville décide de procéder à la désaffectation des tombes suivantes :

Tombes d'inhumations	Secteur B3 – Niches cinéraires N° :
Secteur A4 – Tombes N° : 491 - 492 - 493 - 494 - 495 - 496 - 497 - 542 - 543 - 544 - 545 - 546 - 547 - 548 - 549 - 550 - 551 - 552 - 553 - 554 - 555 - 556 - 557 - 558 - 559 - 560 - 561 - 562 - 563 - 564 - 565 - 566 - 567 - 568 - 569 - 570 - 571 - 572 - 573 - 574 - 575 - 576 - 577 - 578 - 579 - 580 - 581 - 582 - 583 - 584 - 585 - 586 - 587 - 588 - 589 - 590 - 591 - 592 - 593 - 594 - 595 - 596 - 597 - 598 - 599 - 601 - 602 - 603 - 604 - 605 - 606 - 607 - 608 - 609 - 610 - 611 - 612 - 613 - 614 - 615 - 616 - 617 - 618 - 619 - 620 - 621 - 622 **Secteur A5 – Tombes N° :** 01 - 02 - 03 - 04 - 05 - 06 - 07 - 08 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21 - 22 - 23 - 24 - 25 - 26 - 27 - 28 - 29 - 30 - 31 - 32 - 33 - 34 - 35 - 36 - 37 - 38 - 39 - 40 - 41 - 42 - 43 - 44	205 - 207 - 208 - 210 - 211 -212 - 213 - 214 - 215 - 216 - 217 - 218 - 219 - 220 - 221 - 223 - 224 - 225 - 227 - 228 - 229 - 230 - 231 - 232 - 233 - 234 - 235 - 236 - 237 - 238 - 239 - 240 - 241 - 242 - 243 - 244 - 245 - 246 - 247 - 248 - 249 - 250 - 251 - 253 Reste en place les niches N° 204, 206, 209, 222, 226, et 252 **Secteur B5 – Niches cinéraires N° :** 161 - 162 - 164 - 165 - 167 - 168 - 169 - 170 - 171 - 172 - 173 - 174 - 175 - 176 - 177 - 179 - 180 - 181 - 182 - 183 - 184 - 185 - 186 - 187 - 189 - 190 - 191 - 192 - 193 - 194 - 196 - 197 - 198 - 200 - 201 - 202 - 203 Reste en place les niches N° 163, 166, 178, 188, 195 et 199

Les proches parents qui le désirent peuvent reprendre les monuments, pierres cinéraires, plantes ou autres ornements.

Pour cela, un avis donné au Service de la gestion du territoire jusqu'au 30 novembre 2026 au plus tard est nécessaire.

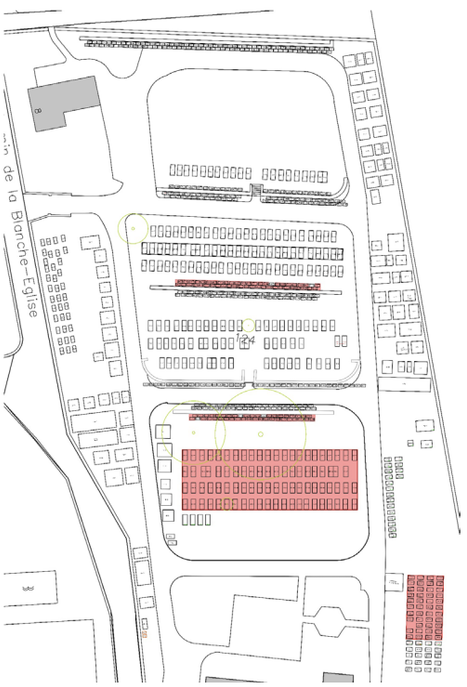
A partir du 1er janvier 2027, il sera procédé à l'élimination des monuments par les soins du personnel du cimetière.

Le Conseil municipal n'a pas prévu d'informer les familles par écrit. Elles voudront bien se référer au présent avis officiel.

Pour tous renseignements complémentaires, le Service de la gestion du territoire reste à disposition au 032 752 10 80.

Le Département de la Gestion du Territoire

Plan de situation des tombes et des niches désaffectées



CONSEIL GÉNÉRAL DE LA NEUVEVILLE

Séance ordinaire du mercredi 23 septembre 2026, tenue dès 19 h 30 au Centre des Epancheurs.

Présidence : M. Fabian Teutsch

Procès-verbal : Mme Sophie Wahlen, adjointe au chancelier

M. F. Teutsch, président, PLR : ouvre la séance. Il salue les conseillers généraux, les membres du Conseil municipal, la chancellerie, la presse ainsi que la population présente à cette séance. Il souhaite également la bienvenue à Mme Jocelyne Roux pour sa première séance. Puis, il déclare : « *C'est avec un grand plaisir que je vous souhaite la bienvenue à cette séance du Conseil général de La Neuveville. Nous avons, ce soir, 19 points à traiter. Mais rassurez-vous, ce ne sont que 19 points et avec la température beaucoup plus agréable qu'à notre dernière séance, je suis certain que nous allons pouvoir les traiter rapidement et efficacement. Nous pouvons, je crois, dire avec un certain soulagement que cette grande chaleur et cette longue période de sécheresse sont désormais derrière nous. Et malgré cet été particulièrement chaud et sec, nous avons eu la chance de vivre une très belle récolte dans notre région. Les vendanges ont commencé déjà le 28 août, avec de magnifiques raisins et, surtout, avec une très belle qualité. Et nous avons ensuite pu célébrer ensemble la fin des vendanges lors de la Fête du Vin de La Neuveville. C'est aussi cela notre région, le travail, la nature, le vin, les traditions, mais surtout les moments que nous partageons ensemble. Je ne souhaite toutefois pas prolonger davantage mon introduction. Je vous remercie d'être présents ce soir et je donne maintenant la parole à notre chancelier, M. Gianpaolo Migliorini, pour procéder à l'appel.* »

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2026
3. Communication du Conseil municipal
4. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 480'000.- TTC pour la mise en place d'une nouvelle station MT/BT à Chavannes pour l'alimentation du tunnel CFF : décision (A. Louis)
5. Crédit d'engagement de CHF 687'900.- TTC pour la réfection du chemin des Oeuchettes comprenant les infrastructures (conduites d'eaux usées et d'eaux claires, réseau électrique) et la superstructure (revêtement) – Décompte final : information (C. Ferrier/A. Louis)
6. Crédit d'engagement de CHF 677'000.- TTC pour le curage et la réfection des infrastructures du port de la Gravière – Décompte final : information (C. Ferrier)
7. Crédit d'engagement de CHF 435'000.- TTC pour le curage du port du Pré-de-la-Tour – Décompte final : information (C. Ferrier)
8. Crédit d'engagement de CHF 170'000.- TTC pour la rénovation de la toiture du bâtiment du service de la voirie, chemin de la Plage 2 – Décompte final : information (A. Kurth)
9. Crédit d'engagement de CHF 150'000.- TTC pour le changement de la cuisine du Restaurant O'lé (mise aux normes) – Décompte final : information (A. Kurth)
10. Crédit d'engagement de CHF 91'748.64 TTC pour la réfection des installations d'éclairage des terrains de tennis – Décompte final : information (A. Binggeli)
11. Crédit d'engagement de CHF 90'567.05 TTC pour la réfection des installations d'éclairage des terrains de skater-hockey et d'athlétisme – Décompte final : information (A. Binggeli)
12. Nomination d'un/e membre dans la commission loisirs, sport, culture, en remplacement de Mme Sabine Mamie (Les Verts), démissionnaire
13. Position CM et décision CG sur la motion Les Verts (M. Spart) « Une naissance, un arbre » (L. Longo)
14. Position CM et décision CG sur la motion PSN (C. Brazier) « Développer un plan canicule renforcé à La Neuveville » (D. Bloch/L. Longo)
15. Position CM et décision CG sur le postulat PLR (R. Gurtner) « Etude de la mise en place d'un modèle School Nurse dans les écoles de La Neuveville » (C. Honsberger)
16. Réponse à l'interpellation Les Verts (S. Mamie) « Charte des Jardins » (C. Ferrier)
17. Interventions parlementaires et développements
18. Questions simples et traitement
19. Communications

1. Appel

L'appel nominal fait constater la présence de 29 conseillères et conseillers.

Forum Neuvevillois (FOR) : Mmes Bargiela Vaz Maria Del Carmen, Känel Céline

MM. Althaus Damien, Gugger Joël, Guillaume Alain, Weber Stéphane

Parti Libéral-Radical (PLR) : Mmes Aeschlimann-Blaser Karin, Eusebio Veronica, Gurtner Rebekka, Krieg Caroline, Voumard Alicia

MM. Cochet Matthieu, Kurth Roland, Morand Patrick, Mueller Daniel, Niederer Julien

Parti Socialiste Neuvevillois (PSN) : Mmes Brazier Caroline, Roux Jocelyne, Wingo Celeste, Wingo Helvetia

Parti Les Verts La Neuveville (Les Verts) : Mmes Mamie Sabine, Spart Marjorie, Staub Caroline

MM. Arizzi Nicolas, Louis Cyprien, Mamie Richard, Voisard Clovis

Union démocratique du centre (UDC) : M. Gutmann Anton Tony

Excusé-e-s : Mmes Bucciarelli Sophie (FOR) Cosandier Gertrud (UDC), Maillat Fanny (Les Verts)

MM. Andrey Charly (PLR), Burkhalter Luc (PLR), Junod Cédric (PLR)

M. F, Teutsch, président, PLR : indique que le Conseil général doit nommer un/e deuxième scrutateur/trice pour cette séance, afin de remplacer Mme Fanny Maillat qui est excusée ce soir. Il propose de nommer M. Cyprien Louis à ce poste.

Sans opposition, le Conseil général décide de nommer M. Cyprien Louis en qualité de deuxième scrutateur pour cette séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2026

À l'unanimité, le procès-verbal est accepté, sans modification.

3. Communications du Conseil municipal

M. L. Longo, maire : indique que le Conseil municipal a quelques communications. Il passe en premier lieu la parole à M. A. Kurth.

M. A. Kurth, conseiller municipal : communique trois informations relatives à la mobilité et à la promotion économique. Tout d'abord, il fait part des résultats réjouissants enregistrés par le véhicule Mobility au 31 août 2026, avec un chiffre d'affaires dépassant CHF 7'000.-, alors que les prévisions budgétaires s'élevaient à environ CHF 4'500.-. Si cette dynamique positive se poursuit, l'objectif fixé pour la fin de l'année pourrait être largement dépassé. Ensuite, concernant le subventionnement des abonnements CFF, entré en vigueur le 1er juillet 2026, il relève également un bilan très positif, puisque 100 demandes de subvention ont déjà été enregistrées auprès du Service des finances. Les retours de la population sont encourageants. Enfin, s'agissant de la promotion économique, il informe qu'une rencontre s'est tenue avec le président et le vice-président de l'Association des commerçants de La Neuveville, en présence du maire et de l'administrateur des finances. Les échanges ont été constructifs et ont permis de faire émerger de nombreuses propositions, dont il espère la concrétisation. Il profite de cette occasion pour rappeler que les nouveaux bons « Oouh ! » sont désormais en circulation. Ceux-ci comportent un code QR permettant d'accéder directement à la liste des commerçants participant à l'action. Les commerçants souhaitant rejoindre cette initiative peuvent s'adresser par courriel à Mme M. Schleiffer au Service des loisirs.

Mme C. Honsberger, conseillère municipale : informe que la rentrée scolaire s'est bien déroulée dans les établissements scolaires de La Neuveville. À l'école primaire, cette nouvelle année débute sereinement avec la nouvelle équipe de direction, dans un esprit de stabilité. Concernant les cours de natation, elle annonce que la solution mise en place en urgence au printemps dernier a pu être pérennisée. Les élèves pourront ainsi poursuivre leurs leçons au Nid-du-Crô, à Neuchâtel, durant la fermeture de la piscine du Landeron, permettant de garantir la continuité de cet apprentissage dans de bonnes conditions.

M. A. Binggeli, conseiller municipal : communique plusieurs informations concernant les affaires relevant de son département. Tout d'abord, il indique que les neuf nouveaux panneaux touristiques ont pu être installés, après un retard dans les travaux de peinture des totems en raison de la canicule estivale. Ces installations apportent une touche de modernité à la vieille ville. Concernant le Maracana, il remercie les organisateurs ainsi que l'ensemble des bénévoles pour cette belle édition, qui s'est déroulée dans de bonnes conditions. Il précise également que les amendes injustifiées encore impayées ont été retirées. S'agissant de la Fête du Vin 2026, il adresse ses remerciements au comité d'organisation, aux responsables des stands ainsi qu'à l'ensemble des bénévoles pour leur engagement et la réussite de cette édition, qui s'est déroulée sans problème majeur. Au sujet des points relatifs à la LEAC 2028–2031, il informe que les négociations avec le Conseil du Jura bernois (CJB) relatives aux nouveaux contrats des trois institutions se sont tenues le 8 septembre 2026 et se sont bien déroulées. Il relève toutefois qu'un arrondissement des chiffres effectué par le Syndicat des communes entraînera, pour le Café-Théâtre, une augmentation d'environ CHF 17.- par rapport au montant approuvé par le Conseil général. Enfin, concernant la LEAC 2024–2027, il indique que les séances de reporting relatives à l'année 2025 se sont également déroulées de manière satisfaisante. Les trois institutions d'importance régionale remplissent pleinement leurs engagements contractuels et il les remercie chaleureusement pour la qualité du travail accompli.

M. A. Louis, conseiller municipal : informe que les nouveaux tarifs de l'énergie seront publiés la semaine prochaine. Il annonce en avant-première une baisse d'environ 1 % du prix de l'énergie, représentant une économie annuelle estimée à CHF 45.- pour un ménage moyen.

M. L. Longo, maire : communique plusieurs informations. Tout d'abord, concernant la fermeture de l'office postal, il indique que la procédure arrive à son terme. La Commune ayant épuisé les voies d'opposition, le dossier se trouve désormais auprès de PostCom, la Commission fédérale de la poste, qui devra se prononcer sur la fermeture envisagée. La décision finale est donc attendue. S'agissant du Château du Schlossberg, il informe qu'une interpellation a été déposée au Grand Conseil bernois concernant le soutien financier du Fonds de loterie. À la suite de plusieurs échanges avec les maires du Jura bernois, la situation particulière du Schlossberg, seul château du Jura bernois, a suscité des préoccupations parmi les députés. Cette intervention vise à obtenir des clarifications du Conseil-exécutif sur les critères de subventionnement du patrimoine historique, dont l'évolution depuis 1989 impose des exigences de restauration importantes sans garantir un soutien financier équivalent. Les prochains mois seront consacrés à la recherche de financements pour les travaux, en collaboration notamment avec l'Office des bâtiments et d'autres organismes de soutien. Le calendrier prévu est maintenu. Sur le plan de la sécurité, il revient sur les amendes d'ordre délivrées lors du Maracana et précise que celles considérées comme injustifiées ont été annulées, d'entente avec la Police cantonale. Une patrouille venue de Bienne était intervenue entre 3 h et 5 h du matin sans avoir connaissance du dispositif de stationnement mis en place pour la manifestation. Il souligne toutefois que les amendes déjà acquittées ne peuvent pas être annulées, leur paiement valant acceptation. Enfin, concernant la Fête du Vin, il relève le bon fonctionnement du dispositif de sécurité mis en place en collaboration avec la Police cantonale. Il souligne notamment la présence, pour la première fois cette année, de la police juvénile, dont l'intervention portait tant sur la délinquance juvénile que sur la sensibilisation et la prévention auprès des jeunes.

4. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 480'000.- TTC pour la mise en place d'une nouvelle station MT/BT à Chavannes pour l'alimentation du tunnel CFF : décision (A. Louis)

Message du Conseil municipal : « Dans le cadre de la construction du nouveau tunnel CFF à Chavannes, les CFF ont sollicité la Commune de La Neuveville afin de garantir l'alimentation électrique nécessaire à leurs nouvelles infrastructures. Les infrastructures concernées étant situées dans la zone de desserte du Service de l'énergie de La Neuveville, la Commune, en sa qualité de gestionnaire de réseau de distribution, est tenue d'assurer leur raccordement au réseau électrique conformément à l'art. 5, al. 2 de la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité

(LApEl ; RS 734.7). Le gestionnaire de réseau doit par ailleurs veiller à disposer d'un réseau sûr, performant et efficace conformément à l'art. 8, al. 1, let. a LApEl. Les puissances demandées nécessitent la création d'une nouvelle station transformatrice MT/BT dans le secteur de Chavannes Ouest. Cette nouvelle infrastructure permettra d'assurer une alimentation électrique fiable, suffisante et conforme aux exigences techniques en vigueur. L'enveloppe de la station MT/BT sera construite en souterrain et intégrée au projet global des CFF, en coordination avec la réalisation de leurs locaux techniques. Les démarches liées au permis de construire du local enterré destiné à accueillir la station transformatrice, ainsi que la coordination de sa réalisation, seront assurées par les CFF dans le cadre de leur projet. En revanche, l'ensemble des démarches et dépenses propres aux installations électriques seront gérées par le Service de l'énergie de La Neuveville. Cela comprend notamment la coordination technique de la station, les procédures et autorisations auprès de l'ESTI, les équipements électriques MT/BT, les raccordements au réseau communal, les adaptations du réseau existant, les contrôles nécessaires ainsi que la mise en service de l'installation. Les coûts liés à la création de cette station feront l'objet d'une répartition financière entre les CFF et la Commune de La Neuveville, en fonction, d'une part, des besoins propres des CFF pour l'alimentation de leurs infrastructures et, d'autre part, de l'intérêt de la Commune à créer une nouvelle station transformatrice à cet emplacement pour le développement futur de son réseau. Cette répartition découle notamment des dispositions du RAFEL, en particulier de l'article 41 relatif aux postes de transformation. Lorsque la réalisation d'un poste répond à la fois aux besoins de la personne raccordée au réseau et à un intérêt pour le développement du réseau communal, les frais sont répartis entre les parties en fonction de leurs intérêts respectifs. Dans le cas présent, la nouvelle station répond donc, d'une part, au besoin spécifique des CFF pour l'alimentation électrique du tunnel et de leurs locaux techniques et, d'autre part, à l'intérêt de la Commune de La Neuveville de renforcer et développer son réseau électrique dans le secteur de Chavannes Ouest. Ce projet s'inscrit également dans la planification à long terme du réseau électrique communal. L'implantation de cette nouvelle station permettra de disposer d'une capacité supplémentaire dans le secteur de Chavannes Ouest et de répondre plus facilement aux futurs besoins de raccordement, tant en matière de consommation que de production décentralisée d'électricité. Afin de répondre à la demande actuelle ainsi qu'aux besoins futurs du secteur, il est prévu d'installer une station transformatrice 17 kV équipée d'un transformateur bitension d'une puissance de 400 kVA. La station sera également équipée d'un jeu de barres basse tension de 1'000 A, permettant de disposer d'une réserve suffisante pour une éventuelle évolution future de la puissance de transformation. Le projet comprend notamment : la construction du local enterré destiné à accueillir la station MT/BT; la fourniture et la pose des équipements de la nouvelle station MT/BT; le transformateur bitension 400 kVA ; les équipements moyenne tension ; le jeu de barres basse tension 1'000 A ; la fourniture et la pose des câbles moyenne tension ; les tubes et travaux nécessaires aux raccordements MT/BT ; les adaptations nécessaires sur le réseau existant ; les démarches techniques et administratives propres aux installations électriques, notamment auprès de l'ESTI ;les contrôles et la mise en service de la station. Les montants retenus pour la partie électrique du projet ont été établis de manière prudente et correspondent à une estimation maximale des travaux susceptibles d'être nécessaires. Le chiffrage intègre notamment la possibilité de réalimenter, depuis la nouvelle station de Chavannes Ouest, le tunnel routier de l'OFROU actuellement alimenté depuis le réseau BKW. Ce point de fourniture faisant actuellement l'objet d'un litige entre la Commune de La Neuveville et BKW, l'OFROU ne souhaite, à ce stade, pas se prononcer sur une éventuelle modification de son alimentation. Il est néanmoins important d'intégrer cette possibilité dans le projet afin que la nouvelle station et les infrastructures prévues permettent, si cette solution devait finalement être retenue, de réalimenter le tunnel de l'OFROU depuis le réseau de La Neuveville. Les coûts nécessaires à cette variante ont donc été intégrés à l'enveloppe budgétaire par mesure de précaution. De même, le remplacement des câbles moyenne tension a été chiffré sur la totalité du tronçon concerné. Cette approche permet de retenir un scénario maximal pour l'établissement du crédit d'engagement et de parer à tout imprévu dans le cadre de la modification de la ligne. Il est ainsi probable qu'une partie des câbles moyenne tension existants puisse être conservée, ce qui permettrait de réduire le coût final du projet. Le coût effectif de réalisation pourra ainsi être inférieur au montant du crédit demandé, notamment en fonction de l'évolution du dossier relatif au point de fourniture de l'OFROU et de l'étendue réelle des travaux nécessaires sur le réseau moyenne tension. Sur la base des éléments actuellement connus et en tenant compte des différents scénarios pouvant être nécessaires lors de la réalisation, l'enveloppe budgétaire maximale du projet est estimée comme suit, TTC :

Station MT/BT	CHF 480'000.-
Génie civil station MT/BT	CHF 71'346.-
Génie civil et tube MT/BT	CHF 64'860.-
Total	CHF 616'206.-

À titre de participation financière, les CFF prennent à leur charge les coûts du génie civil qui correspondent à l'enveloppe de la station pour un montant représentant un montant total CHF 136'206.- TTC. De plus, les CFF payeront un montant d'entretien capitalisé pour cette station couvrant les frais d'entretien sur 40 ans. Après déduction de cette participation financière, le coût net maximal de l'investissement à charge de la Commune de La Neuveville s'élèverait à CHF 480'000.- TTC. Une éventuelle participation financière supplémentaire liée à la réalimentation du tunnel de l'OFROU n'est pas prise en compte à ce stade, aucune décision n'ayant encore été prise par l'OFROU sur cette variante. Si celle-ci devait se concrétiser et donner lieu à une participation financière, celle-ci viendrait réduire le coût net final supporté par la Commune de La Neuveville. Ce projet est prévu au catalogue des investissements 2026 - 2027. Une convention d'ouvrage entre CFF et la Municipalité de La Neuveville, traitant de tous les aspects mentionnés ci-dessus sera signée par les deux parties. La réalisation de la nouvelle station MT/BT doit être coordonnée avec l'avancement général du chantier CFF et, en particulier, avec la construction du local enterré destiné à accueillir les installations électriques. À ce jour, le projet a déjà fait l'objet d'un dimensionnement technique et d'un chiffrage budgétaire. Les démarches nécessaires auprès de l'ESTI ont également été initiées par le Service de l'énergie de La Neuveville. Les principales étapes du projet sont les suivantes :

Période/échéance	Étape
1er semestre 2026	Dimensionnement technique de la station, établissement du chiffrage budgétaire et lancement des démarches auprès de l'ESTI
Août 2026	Consolidation du projet et de la répartition financière avec les CFF en vue de la demande de crédit d'engagement
20 au 25 août 2026	Présentation du projet aux différentes commissions communales
31 août 2026	Présentation et validation du projet par le Conseil municipal
23 septembre 2026	Présentation de la demande de crédit d'engagement au Conseil général
Automne 2026	Finalisation des études d'exécution et poursuite des procédures en cours auprès de l'ESTI
Automne / hiver 2026	Préparation des procédures d'adjudication
Fin 2026	Commandes des équipements nécessitant des délais de livraison importants
2027	Construction, sous coordination des CFF, du local enterré destiné à accueillir la station MT/BT, en parallèle de leurs locaux techniques
2027	Réalisation des infrastructures nécessaires aux raccordements MT/BT et des adaptations du réseau communal
Dès septembre 2027	Installation du transformateur, des équipements moyenne et basse tension et réalisation des raccordements électriques
Automne / hiver 2027	Contrôles, essais, adaptations finales et préparation de la mise en service
Fin 2027	Mise en service prévue de la nouvelle station MT/BT

La construction du local enterré destiné à accueillir la station sera coordonnée par les CFF dans le cadre de leur chantier. La planification, les démarches administratives et techniques propres aux installations électriques, ainsi que la coordination de l'ensemble des équipements et raccordements MT/BT, resteront sous la responsabilité du Service de l'énergie de La Neuveville. Le projet étant déjà dimensionné et chiffré au niveau budgétaire, les prochaines étapes portent principalement sur les validations politiques, la finalisation des études d'exécution, la poursuite des démarches auprès de l'ESTI ainsi que la préparation des procédures d'adjudication. L'acceptation du crédit d'engagement par le Conseil général lors de sa séance du 23 septembre 2026 permettra de poursuivre le projet conformément au calendrier fixé et de coordonner les commandes et les travaux avec l'avancement général du chantier CFF. La Commission de l'énergie a préavisé favorablement cette demande lors de sa séance du 20 août 2026. La Commission des finances a préavisé favorablement cette demande lors de sa séance du 25 août 2026. Le Conseil municipal recommande au Conseil général d'approuver la demande de crédit d'engagement de CHF 480'000.- TTC pour la mise en place d'une nouvelle station MT/BT à Chavannes pour l'alimentation du tunnel CFF.»

M. A Louis, conseiller municipal : rappelle que le cadre légal impose de garantir à toute personne ou entreprise établie sur le territoire communal une alimentation électrique adaptée à ses besoins. Le raccordement des CFF au réseau électrique communal constitue dès lors une obligation. Il précise que ces travaux représentent également une opportunité de renforcer le réseau dans ce secteur, d'où la proposition soumise ce jour au Conseil général. Il souligne par ailleurs l'intérêt financier de cette opération pour la Commune, les coûts de génie civil étant pris en charge par les CFF. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. D. Mueller, PLR : «*Le Parti liberal-radical considère que ce crédit n'est pas seulement une réponse aux besoins des CFF, c'est un investissement stratégique pour La Neuveville. La nouvelle station MT/BT augmente la capacité du réseau, sécurise un secteur en développement et prépare l'arrivée de futurs raccordements, qu'il s'agisse d'habitations, d'entreprises ou de production solaire. Les CFF assument le génie civil, ce qui limite fortement la charge pour la Commune. Le chiffrage est prudent, les scénarios maximaux intégrés, et il est probable que le coût final soit inférieur au montant demandé. Les points ouverts, notamment le litige OFROU/BKW doivent être suivis par le Conseil municipal, mais ils ne remettent pas en cause la nécessité du projet. Pour le Parti liberal-radical, il s'agit d'un investissement intelligent, anticipatif et maîtrisé. Nous acceptons ce crédit.*»

M. S. Weber, FOR : «*Forum neuvevillois vous invite à approuver ce crédit d'engagement de CHF 480'000.-. Ce projet représente une opportunité technique et*

financière idéale pour notre commune car les CFF prennent entièrement à leur charge le permis de construire et le gros œuvre de la station souterraine. Au-delà d'une obligation légale de raccordement, cet investissement partagé nous permet de moderniser et de sécuriser durablement notre réseau électrique à Chavannes ouest à moindre coût, tout en soutenant le développement des infrastructures de transport publiques. C'est un choix responsable pour l'avenir de notre réseau communal.»

M. A. T. Gutmann, UDC: invite les membres à approuver ce crédit d'engagement, particulièrement pour Chavannes.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote: **à l'unanimité, le Conseil général accepte le crédit d'engagement de CHF 480'000.- TTC pour la mise en place d'une nouvelle station MT/BT à Chavannes pour l'alimentation du tunnel CFF.**

5. Crédit d'engagement de CHF 687'900.- TTC pour la réfection du chemin des Oeuchettes comprenant les infrastructures (conduites d'eaux usées et d'eaux claires, réseau électrique) et la superstructure (revêtement) – Décompte final: information (C. Ferrier/ A. Louis)

Message du Conseil municipal: *«Lors de sa séance du 23 juin 2022, le Conseil général a approuvé un crédit d'engagement de CHF 687'900.- TTC pour la réfection complète du chemin des Œuchettes, comprenant les infrastructures (conduites d'eaux usées et d'eaux claires, réseau d'électricité) ainsi que la superstructure (revêtement). Le montant estimé des travaux se répartissait comme suit, canalisations eaux claires et eaux usées – mise en séparatif: CHF 200'800.- TTC, réseau électrique et travaux de génie civil liés: CHF 180'350.- TTC, réfection complète de la chaussée: CHF 306'750.- TTC, à savoir un total de CHF 687'900.- TTC. Les travaux se sont déroulés en automne 2024 et au printemps 2025. Le Syndicat des eaux TLN a pris à sa charge les frais liés au renouvellement de la conduite d'eau potable ainsi que les travaux de fouilles associés. Les coûts définitifs des études et des travaux se présentent comme suit: Canalisations eaux claires et eaux usées – mise en séparatif: pour CHF 185'861.75 TTC, réseau électrique et travaux de génie civil liés pour un montant de CHF 164'725.40 TTC, réfection complète de la chaussée pour un montant de CHF 231'926.50 TTC, une dépense finale de CHF 582'513.65 TTC, un crédit d'engagement accordé de CHF 687'900.- TTC, ce qui représente une économie de CHF 105'386.35 TTC, soit 15.32 %. Le Conseil général est prié de prendre acte du décompte final relatif à la réfection du chemin des Oeuchettes, qui présente une dépense finale de CHF 582'513.65 TTC, soit une économie de CHF 105'386.35 TTC (15.32 %) par rapport au crédit d'engagement accordé de CHF 687'900.- TTC. Le crédit d'engagement n'accuse aucun dépassement.»*

M. A Louis, conseiller municipal: n'a rien à ajouter au message du Conseil municipal.

Le Conseil général prend acte du décompte final qui lui a été présenté pour information.

6. Crédit d'engagement de CHF 677'000.- TTC pour le curage et la réfection des infrastructures du port de la Gravière – Décompte final: information (C. Ferrier)

Message du Conseil municipal: *«Lors de sa séance du 24 septembre 2025, le Conseil général a approuvé un crédit d'engagement de CHF 677'000.- TTC pour le curage et la réfection des infrastructures du port de la Gravière. Deux demandes de permis de construire séparées ont été déposées le 17 septembre 2025 auprès de la Préfecture de Bienne. Les permis de construire ont été délivrés les 3 et 4 février 2026. Seule une entreprise spécialisée, à qui le mandat a été adjugé, a répondu à l'appel d'offres sur invitation. L'offre remise s'est révélée inférieure aux estimations établies par le bureau d'ingénieurs. Les travaux se sont déroulés entre février et avril 2026, soit durant la période la plus favorable pour intervenir en milieu lacustre afin de limiter les impacts sur la faune, ainsi que pendant l'hivernage des bateaux. L'ensemble des embarcations a été retiré du port avant le début des travaux. Les travaux ont débuté par le démontage et l'évacuation des infrastructures obsolètes, afin de désencombrer le port et de permettre un curage plus efficace. Celui-ci a été réalisé à l'aide d'une pelle mécanique, sur une épaisseur moyenne d'environ 50 cm de sédiments. Les matériaux extraits, non pollués, ont ensuite été transportés par bateau, puis déversés dans une zone de noyage définie par le canton de Berne, à l'embouchure du canal de la Thielle. Les travaux de construction des nouvelles infrastructures ont été réalisés dans la continuité. Le ponton principal, deux pontons secondaires, les pieux d'amarrage en bois et les pare-vagues ont été remplacés. La rampe de mise à l'eau a également été rénovée. Le port a été remis en service dès le mois de mars 2026. Les travaux ont permis de rétablir une profondeur d'eau suffisante et de bonnes conditions de navigation à l'intérieur du port. Le décompte final présente un crédit d'engagement accordé de CHF 677'000.- TTC avec une dépense finale de CHF 452'306.65 TTC, ce qui amène à une économie de CHF 224'693.35 TTC, soit 33.19%. L'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN) du canton de Berne a par ailleurs participé aux coûts des études et des travaux liés au curage à hauteur de CHF 23'583.45 TTC, correspondant aux six places d'amarrage qui lui appartiennent dans le port. Le Conseil général est prié de prendre acte du décompte final relatif au curage et à la réfection des infrastructures du port de la Gravière, qui présente une dépense finale de CHF 452'306.65 TTC, soit une économie de CHF 224'693.35 TTC (33.19%) par rapport au crédit d'engagement accordé de CHF 677'000.- TTC. Le crédit d'engagement n'accuse aucun dépassement.»*

M. A. Kurth, conseiller municipal: indique que le décompte final a été examiné par la Commission des finances. Concernant l'écart important entre le budget initial et le décompte final, il explique avoir approfondi la question et relève deux raisons principales. D'une part, il est difficile d'estimer précisément les coûts des travaux sans connaître au préalable l'état du fond du port et les éléments qui s'y trouvent. D'autre part, la procédure d'appel d'offres public a permis d'obtenir des soumissions à des prix avantageux pour la Commune, contribuant ainsi à réduire les coûts par rapport aux prévisions initiales.

Le Conseil général prend acte du décompte final qui lui a été présenté pour information.

7. Crédit d'engagement de CHF 435'000.- TTC pour le curage du port du Pré-de-la-Tour – Décompte final: information (C. Ferrier)

Message du Conseil municipal: *«Lors de sa séance du 24 septembre 2025, le Conseil général a approuvé un crédit d'engagement de CHF 435'000.- TTC pour réaliser le curage du port du Pré de la Tour. La demande de permis de construire a été déposée le 27 août 2025 auprès de la Préfecture du Jura bernois, qui a délivré le permis le 18 décembre 2025. Seule une entreprise spécialisée, à qui le mandat a été adjugé, a répondu à l'appel d'offres sur invitation. L'offre remise s'est révélée inférieure aux estimations établies par le bureau d'ingénieurs. Les travaux se sont déroulés entre janvier et février 2026, soit durant la période la plus favorable pour intervenir en milieu lacustre afin de limiter les impacts sur la faune, ainsi que pendant l'hivernage des bateaux. L'ensemble des embarcations a été retiré du port avant le début des travaux. Le curage a été réalisé à l'aide d'une pelle mécanique, sur une épaisseur moyenne d'environ 50 cm de sédiments. Les matériaux extraits, présentant une pollution, ont ensuite été transportés par bateau jusqu'à une aire de séchage spécialement aménagée sur le site de l'entreprise, où ils ont été placés dans des sacs de déshydratation. Après plusieurs semaines de séchage, les sédiments ont été évacués vers une décharge contrôlée pour leur élimination. Le port a été remis en service dès le mois de mars 2026. Les travaux ont permis de rétablir une profondeur d'eau suffisante, garantissant ainsi de bonnes conditions de navigation à l'intérieur du port. Le décompte final présente un crédit d'engagement accordé de CHF 435'000.- TTC, avec une dépense finale de CHF 364'456.05 TTC, ce qui représente une économie de CHF 70'543.95 TTC, soit 16.22%. Le Conseil général est prié de prendre acte du décompte final relatif au curage du port du Pré-de-la-Tour, qui présente une dépense finale de CHF 364'456.05 TTC, soit une économie de CHF 70'543.95 TTC (16.22%) par rapport au crédit d'engagement accordé de CHF 435'000.- TTC. Le crédit d'engagement ne présente aucun dépassement.»*

M. A. Kurth, conseiller municipal: indique que ce point a également fait l'objet d'un préavis de la Commission des finances. Il précise que l'écart constaté s'explique par une surestimation des coûts liés à l'évacuation des déchets.

Le Conseil général prend acte du décompte final qui lui a été présenté pour information.

8. Crédit d'engagement de CHF 170'000.- TTC pour la rénovation de la toiture du bâtiment du service de la voirie, chemin de la Plage 2 – Décompte final: information (A. Kurth)

Message du Conseil municipal: *«Lors de sa séance du 26 mars 2025, le Conseil général a approuvé un crédit d'engagement de CHF 170'000.- TTC destiné à la rénovation de la toiture du bâtiment du service de la voirie, situé au chemin de la Plage 2. Cette intervention faisait suite au constat de l'état fortement dégradé de la toiture. Les tuiles se détachaient régulièrement lors d'intempéries, représentant un risque pour la structure du bâtiment ainsi que pour la sécurité des personnes. Le projet prévoyait une remise en état complète de la toiture, comprenant notamment la sous-couverture, la couverture et la ferblanterie. Il avait été décidé de ne pas procéder à l'isolation de la toiture, compte tenu de l'utilisation majoritairement dédiée au stockage et aux ateliers de mécanique. La nouvelle structure a toutefois été conçue de manière à permettre, à terme, l'installation éventuelle de panneaux photovoltaïques. Les travaux ont été réalisés de manière satisfaisante et ont permis de remettre en état la toiture et d'assurer la pérennité de la structure du bâtiment pour les prochaines années. Le décompte final présente un Crédit d'engagement accordé de CHF 170'000.- TTC avec une Dépense finale de CHF 164'967.25 TTC, ce qui représente une économie de CHF 5'032.75 TTC, soit 2.96%. Le Conseil général est prié de prendre acte du décompte final relatif à la rénovation de la toiture du bâtiment du service de la voirie, qui présente une dépense finale de CHF 164'967.25 TTC, soit une économie de CHF 5'032.75 TTC (2.96%) par rapport au crédit d'engagement accordé de CHF 170'000.- TTC. Ce crédit d'engagement n'accuse donc aucun dépassement.»*

M. A. Kurth, conseiller municipal: n'a rien à ajouter au message.

Le Conseil général prend acte du décompte final qui lui a été présenté pour information.

9. Crédit d'engagement de CHF 150'000.- TTC pour le changement de la cuisine du Restaurant O'lé (mise aux normes) – Décompte final: information (A. Kurth)

Message du Conseil municipal: *«Lors de sa séance du 18 juin 2025, le Conseil général a approuvé un crédit d'engagement de CHF 150'000.- TTC destiné au remplacement et à la mise aux normes de la cuisine du Restaurant O'lé. Cette intervention faisait suite au contrôle d'hygiène effectué le 24 avril 2024, au cours duquel il avait été constaté que les installations existantes ne répondaient plus aux normes en vigueur. Une mise en conformité avait dès lors été exigée par le service d'hygiène. Le projet prévoyait une rénovation complète de la cuisine, avec pour objectifs principaux d'améliorer son agencement, d'optimiser l'utilisation de l'espace disponible et de garantir le respect des normes d'hygiène et de sécurité. Compte tenu de la configuration particulièrement restreinte des locaux, les installations ont dû être conçues sur mesure. Les travaux ont débuté à l'automne 2025 et se sont déroulés de manière satisfaisante. La réouverture du restaurant a pu intervenir le 28 novembre 2025, conformément au calendrier initialement prévu. Le chantier n'a pas donné lieu à des difficultés particulières ni à des imprévus majeurs. Les différents travaux nécessaires, notamment les interventions sur la maçonnerie, le carrelage ainsi que les installations électriques et sanitaires, ont pu être réalisés comme prévu. Le décompte final présente un crédit d'engagement accordé de CHF 150'000.- TTC avec une dépense finale de CHF 151'506.65 TTC, ce qui représente un dépassement de CHF 1'506.65 TTC, soit 1.00% Le Conseil général est prié de prendre acte du décompte final relatif au remplacement et à la mise aux normes de la cuisine*

du Restaurant O'lé, qui présente une dépense finale de CHF 151'506.65 TTC, soit un dépassement de CHF 1'506.65 TTC (1.00%) par rapport au crédit d'engagement accordé de CHF 150'000.- TTC. La validation de ce dépassement relève de la compétence du Conseil municipal.»

M. A. Kurth, conseiller municipal: n'a rien à ajouter au message.

Le Conseil général prend acte du décompte final qui lui a été présenté pour information.

10. Crédit d'engagement de CHF 91'748.64 TTC pour la réfection des installations d'éclairage des terrains de tennis – Décompte final: information (A. Binggeli)

Message du Conseil municipal: «*Lors de sa séance du 12 juin 2024, le Conseil général a approuvé un crédit d'engagement de CHF 91'748.64 TTC pour la réfection des installations d'éclairage des terrains de tennis. Les installations, âgées d'environ 30 ans, étaient devenues vétustes et difficiles à entretenir. Le projet prévoyait le remplacement de 17 luminaires par des équipements LED modernes et moins énergivores, ainsi que le remplacement du tableau d'alimentation et de l'alimentation des mâts. Les travaux ont été réalisés conformément au projet validé. Les anciennes installations ont été remplacées par des équipements modernes et plus performants, permettant d'améliorer la qualité de l'éclairage et l'efficacité énergétique des infrastructures. Le décompte final présente un crédit d'engagement accordé de CHF 91'748.64 TTC avec une dépense finale de CHF 90'113.75 TTC, ce qui représente une économie de CHF 1'634.89 TTC, soit 1.78%. Pour information, une subvention totale de CHF 24'030.- sera versée par le Conseil du Jura bernois pour les installations d'éclairage du skater-hockey, de l'athlétisme et du tennis. Le Conseil général est informé que le décompte final relatif à la réfection des installations d'éclairage des terrains de tennis présente une dépense finale de CHF 90'113.75 TTC, soit une économie de CHF 1'634.89 TTC (1.78%) par rapport au crédit d'engagement accordé de CHF 91'748.64 TTC. Ce crédit d'engagement ne présente donc aucun dépassement.*»

M. A. Binggeli, conseiller municipal: n'a rien à ajouter au message.

Le Conseil général prend acte du décompte final qui lui a été présenté pour information.

11. Crédit d'engagement de CHF 90'567.05 TTC pour la réfection des installations d'éclairage des terrains de skater-hockey et d'athlétisme – Décompte final: information (A. Binggeli)

Message du Conseil municipal: «*Lors de sa séance du 12 juin 2024, le Conseil général a approuvé un crédit d'engagement de CHF 90'567.05 TTC pour la réfection des installations d'éclairage des terrains de skater-hockey et d'athlétisme. Les installations, datant d'environ 30 ans, étaient devenues vétustes et difficiles à entretenir. Leur réfection visait à garantir un éclairage adapté et sécurisé tout en améliorant l'efficacité énergétique grâce au passage à la technologie LED. Le projet comprenait notamment le remplacement des luminaires, des tableaux d'alimentation, des câbles et câblages, ainsi que l'assainissement et la séparation de certaines alimentations électriques. Les travaux ont été réalisés conformément au projet validé. Les anciennes installations ont été remplacées par des équipements modernes et plus performants, permettant d'améliorer la qualité de l'éclairage et l'efficacité énergétique des infrastructures. Le décompte final présente un crédit d'engagement accordé de CHF 90'567.05 TTC avec une dépense finale de CHF 80'994.- TTC, ce qui représente une économie de CHF 9'573.05 TTC, soit 10.57%. Cette économie s'explique principalement par le nombre moins important de chambres à ouvrir que prévu initialement pour le remplacement des câbles. Pour information, une subvention totale de CHF 24'030.- sera versée par le Conseil du Jura bernois pour les installations d'éclairage du skater-hockey, de l'athlétisme et du tennis. Le Conseil général est informé que le décompte final relatif à la réfection des installations d'éclairage des terrains de skater-hockey et d'athlétisme présente une dépense finale de CHF 80'994.- TTC, soit une économie de CHF 9'573.05 TTC (10.57%) par rapport au crédit d'engagement accordé de CHF 90'567.05 TTC. Ce crédit d'engagement ne présente donc aucun dépassement.*»

M. A. Binggeli, conseiller municipal: souligne qu'en plus des dépenses inférieures aux prévisions, la Commune bénéficie d'une subvention substantielle du Conseil du Jura bernois (CJB).

Le Conseil général prend acte du décompte final qui lui a été présenté pour information.

12. Nomination d'un/e membre dans la commission loisirs, sport, culture, en remplacement de Mme Sabine Mamie (Les Verts), démissionnaire

M. A. Louis, Les Verts: propose, au nom du Parti Les Verts, la candidature de Mme Fanny Maillat, excusée ce soir.

M. F. Teutsch, président, PLR: demande s'il y a d'autres candidat-e-s.

Sans autre proposition ni opposition, le Conseil général décide de nommer par applaudissements avec effet immédiat Mme Fanny Maillat (Les Verts) en qualité de membre de la commission loisirs, sport, culture, en remplacement de Mme Sabine Mamie (Les Verts), démissionnaire.

13. Position CM et décision CG sur la motion Les Verts (M. Spart) «Une naissance, un arbre» (L. Longo)

Position du Conseil municipal: «*Le Conseil municipal a pris note du dépôt de la motion. Cependant, comme la motion demande une collaboration avec la Bourgeoisie de La Neuveville, les contacts sont encore en cours avec cette institution pour évaluer si une collaboration est possible ainsi que les conditions. Le Conseil municipal est d'avis d'attendre la position de la Bourgeoisie avant de se positionner auprès du Législatif. Après discussion avec la motionnaire, le Conseil municipal demande un délai au Conseil général pour prendre position sur la motion «Une naissance, un arbre». La motion sera ainsi traitée lors de la prochaine séance du Conseil général qui aura lieu en décembre 2026.*»

M. L. Longo, maire: informe avoir reçu, il y a quelques jours, une réponse partielle de la Bourgeoisie, laquelle doit encore approfondir ses recherches, le secteur concerné étant situé dans une réserve forestière. Des contacts sont également en cours avec le Canton afin d'examiner les possibilités de concrétiser ce type d'initiative. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas requise, le président passe au vote sur la prolongation de délai: à l'unanimité, le Conseil général décide d'accorder une prolongation de délai jusqu'à sa prochaine séance pour la prise de position du Conseil municipal sur cette motion.

14. Position CM et décision CG sur la motion PSN (C. Brazier) «Développer un plan canicule renforcé à La Neuveville» (D. Bloch/L. Longo)

Position du Conseil municipal: «*Le Conseil municipal partage les préoccupations exprimées par les motionnaires. Les épisodes de fortes chaleurs sont appelés à devenir plus fréquents et plus intenses. Ils constituent un risque particulier pour les personnes âgées, les jeunes enfants, les femmes enceintes, les personnes atteintes de maladies chroniques ainsi que les personnes isolées. Cette évolution impose aux collectivités publiques d'anticiper davantage les conséquences sanitaires des vagues de chaleur et d'intégrer progressivement les enjeux climatiques dans leurs politiques publiques et leurs projets d'aménagement. Le Canton de Berne dispose depuis juin 2024 d'un plan canicule cantonal. Celui-ci comprend notamment: la diffusion régulière de matériel d'information et de prévention; des campagnes de sensibilisation destinées aux groupes particulièrement vulnérables, notamment aux personnes âgées de 75 ans et plus; l'information et la formation des acteurs du domaine sanitaire et social; un système d'alerte précoce reposant sur les données et les avertissements de MétéoSuisse; la diffusion de messages d'alerte accompagnés de recommandations de comportement; la promotion et le recensement de points de fraîcheur; l'étude de systèmes de bénévoles référents permettant de prendre contact, avec leur accord, avec des personnes vulnérables ou isolées. Le Canton prévoit également que les communes relaient les informations officielles, sensibilisent les institutions et organisations présentes sur leur territoire et examinent les mesures locales susceptibles de compléter le dispositif cantonal. Les communes disposent toutefois d'une marge de manœuvre limitée. Elle n'est ni une autorité sanitaire ni un service d'intervention médicale. Elle ne dispose pas non plus de toutes les informations permettant d'identifier les personnes présentant un risque médical ou social particulier. Une telle identification doit respecter la protection des données, le secret professionnel et le principe du consentement des personnes concernées. Il convient dès lors d'éviter la création d'un dispositif communal parallèle au plan cantonal. L'action communale doit prioritairement compléter les mesures existantes par des interventions locales, ciblées et proportionnées aux besoins ainsi qu'aux ressources disponibles. Plusieurs éléments demandés par la motion correspondent à des pratiques déjà mises en œuvre ou à des réflexions en cours. Dans les écoles, les directions et le personnel enseignant adaptent déjà, dans la mesure du possible, l'organisation des activités lors des journées de forte chaleur. Cela peut notamment concerner les sorties, l'enseignement en extérieur, le choix de lieux ombragés, l'intensité des activités physiques ou, plus généralement, l'organisation de la journée scolaire. Ces mesures doivent continuer à être appréciées en fonction des conditions météorologiques, des bâtiments et de l'âge des élèves. L'achat de matériel de rafraîchissement ou de climatisation mobile doit, pour sa part, faire l'objet d'une évaluation précise. L'efficacité, la consommation énergétique, les conditions d'utilisation et les caractéristiques de chaque bâtiment doivent être prises en compte. Une réponse uniforme pour l'ensemble des locaux scolaires ne serait pas nécessairement adaptée. Des mesures ciblées doivent être privilégiées lorsqu'un besoin concret est établi. Par ailleurs, la réduction des îlots de chaleur et la création d'îlots de fraîcheur s'inscrivent naturellement dans les nouveaux projets de notre Commune. Le réaménagement de la place de la Gare, les futurs aménagements urbains ainsi que les réflexions concernant les espaces publics doivent intégrer, lorsque les caractéristiques des lieux le permettent, la végétalisation, la plantation d'arbres, la création de zones ombragées, la dés-imperméabilisation des sols et la présence de points d'eau si possible potable. Il s'agit cependant de mesures structurelles qui doivent être coordonnées avec les autres exigences liées à la mobilité, à l'accessibilité, au patrimoine, à l'entretien et aux capacités financières de la Commune. De plus, le Canton précise que: «Les points de fraîcheur ne doivent pas nécessairement être créés. Souvent, ils existent déjà. Peu importe que la fraîcheur soit générée par des processus naturels (ombre, murs épais, etc.) ou par de la climatisation, ou que les endroits se trouvent à l'intérieur ou à l'extérieur.» Le Conseil municipal considère en outre qu'il est opportun d'étudier notamment les pistes suivantes : renforcer le relais des alertes et des recommandations cantonales sur les canaux de communication communaux (à travers le kit prévu par le Canton de Berne et la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration; sensibiliser les associations, les organisateurs de manifestations estivales et les institutions locales; clarifier les rôles des différents partenaires, notamment des services sanitaires et sociaux, des institutions médicales (Homes, SMAD,...) et des organisations actives auprès des personnes âgées; examiner, dans le respect de la protection des données et sur une base volontaire, les possibilités de prise de contact avec les personnes particulièrement exposées ou isolées; déterminer si des mesures spécifiques sont nécessaires dans certains bâtiments ou espaces publics communaux; intégrer plus systématiquement la question de la chaleur dans la conception des futurs projets d'aménagement. Ces différentes pistes nécessitent une analyse coordonnée. Certaines relèvent directement de la Commune, tandis que d'autres supposent une collaboration avec le Canton, les institutions sociales et de santé, les écoles, les associations ou des bénévoles. La motion demande l'élaboration d'un plan communal étendu comprenant de nombreuses mesures et engageant plusieurs domaines de compétence. En l'état, son*

caractère contraignant ne permet pas de tenir suffisamment compte des compétences limitées de la Commune, des dispositifs déjà mis en place par le Canton, de la protection des données, des ressources disponibles et de la nécessité d'évaluer la pertinence de chaque mesure. Le Conseil municipal estime toutefois que les préoccupations soulevées sont légitimes et méritent un examen approfondi. Le postulat constitue, à cet égard, l'instrument le plus approprié. Il permettra d'étudier les différentes pistes, de consulter les partenaires concernés et d'identifier des mesures concrètes, ciblées et proportionnées, sans imposer d'emblée la création d'un dispositif communal autonome. En cas d'acceptation du postulat, le Conseil municipal s'engage à présenter dans la foulée un rapport recensant les mesures déjà appliquées, les responsabilités des différents acteurs ainsi que les actions communales pouvant être mises en œuvre en vue de l'été 2027. Pour ces motifs, le Conseil municipal recommande à la motionnaire de transformer sa motion en postulat. À cette condition, le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter le texte transformé en postulat.»

M. L. Longo, maire: relève que certaines mesures sont déjà mises en œuvre à l'échelle cantonale et qu'il ne s'agit pas de multiplier les démarches parallèles à celles préconisées par les instances cantonales et les partenaires de la santé. L'objectif est plutôt de coordonner les actions afin d'élaborer un plan canicule tenant compte de l'ensemble des acteurs et des problématiques concernées. Il précise que les investissements évoqués dans la motion, notamment pour les écoles et les bâtiments communaux, doivent s'inscrire dans une planification globale. Dans cette perspective, il propose de transformer la motion en postulat afin de laisser au Conseil municipal une marge de manœuvre suffisante pour examiner les mesures appropriées et adapter sa réponse dans le cadre d'un plan canicule renforcé. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme C. Brazier, PSN: «*Le Parti Socialite de La Neuveville est parfaitement conscient de la nature complexe, nécessitant la coordination de nombreux acteurs et actrices d'un tel plan canicule renforcé. Nous remercions la commune pour cette réponse exhaustive. Nous saluons la reconnaissance de cet enjeu pour la population et les personnes vulnérabilisées par ces longs mois de chaleur. Les prévisions des climatologues nous invitent à prendre les devants. Bien sûr, le canton a des directives, mais cela ne doit pas empêcher la réflexion communale. À titre d'exemple, moi-même et mes collègues de la commission d'instruction jeunesse, étions surpris, en juin, par la faiblesse des recommandations cantonales et des mesures pour les écoles: éviter les cours de sport l'après-midi, organiser les cours de sport en forêt ou en piscine. Or, il n'y a pas assez d'enseignant·e·s avec des brevets de secouriste aquatique lac et piscine pour y recourir, et cela ne peut être une solution pour une semaine entière d'école par exemple. Actuellement, le site cantonal a ajouté, en allemand, qu'il faut aérer, que les enseignant·e·s doivent montrer l'exemple en mettant des casquettes, et qu'il ne faut pas couper d'arbres vers les écoles. Vous comprendrez que ces mesures sont insuffisantes et purement rhétoriques. Bien sûr, il ne s'agit pas de sur-équiper les classes de climatiseurs automatiques. Idéalement, on repenserait l'isolation des bâtiments publics, mais c'est un horizon à 10 ans, et il faut des solutions maintenant. Toutes ces considérations nous amènent à accepter la transformation de la motion en postulat. Mais il me semble urgent, si le postulat est accepté, d'avoir une réflexion qui peut se concrétiser pour l'été 2027, pour le bien-être de la population, des personnes vulnérabilisées, des enfants et des employé·e·s de la commune, comme par exemple, les enseigant·e·s.»*

M. R. Kurth, PLR: «*Au nom du groupe Parti libéral-radical, nous soutenons la transformation de la motion en postulat et demandons son approbation. Parmi les pistes à étudier, nous suggérons d'équiper le Centre des Epancheurs d'une climatisation. Ce bâtiment servirait ainsi de centre d'accueil canicule et cet équipement serait certainement très bien accueilli par les nombreuses manifestations qui s'y tiennent et également par le cinéma. Nous invitons le Conseil municipal à intégrer cette piste dans son rapport.*»

M. C. Louis, Les Verts: souligne que la problématique des fortes chaleurs constitue un enjeu majeur aux yeux des Verts et rejoint les propos de ses collègues. Il propose que ce sujet soit inscrit à l'ordre du jour de chaque commission, afin d'impliquer un maximum d'acteurs dans la réflexion. Il relève que de nombreuses pistes ont déjà été évoquées au cours de la séance et estime important que chaque commission puisse consacrer une à deux heures à cette thématique, en vue de préparer les prochains étés.

M. A. Guillaume, FOR: indique que le groupe Forum soutient la transformation de la motion en postulat et souligne la pertinence de cette intervention. Il appelle toutefois à faire preuve de bon sens dans le choix des mesures qui seront envisagées.

Mme C.Brazier, PSN: «*Je remercie les partis qui soutiennent notre démarche. Évidemment, il ne s'agit pas se surclimatiser partout, mais avec réflexion, particulièrement pour les ainés et les plus jeunes. Allez dire à un enfant de 4 ans de ne pas bouger, et de ne pas courir en classe. Je rebondis également sur le propos précédent, répertorier les lieux frais est une excellente stratégie pour se replier, et je crois savoir que La Neuveville ne manque pas de caves.*»

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote: **le Conseil général prend acte de la transformation de cette motion en postulat et, à l'unanimité, il approuve ledit postulat.**

15. Position CM et décision CG sur le postulat PLR (R. Gurtner) «Etude de la mise en place d'un modèle School Nurse dans les écoles de La Neuveville» (C. Honsberger)

Position du Conseil municipal: «*Le Conseil municipal a pris connaissance du dépôt du postulat. Celui-ci demande une analyse de la faisabilité d'un modèle School Nurse dans les établissements scolaires de La Neuveville. Afin de pouvoir se positionner de manière fondée, il est nécessaire de consulter plusieurs acteurs concernés, notamment les médecins scolaires, les directions d'école ainsi que certaines communes voisines. Ces échanges sont indispensables pour évaluer correctement les implications organisationnelles et financières du dispositif. D'entente avec la postulante, le Conseil municipal demande une prolongation de délai jusqu'à la prochaine séance du Législatif du mois de décembre 2026 pour pouvoir se prononcer à son propos.*»

Mme C. Honsberger, conseillère municipale: n'a rien à ajouter au message. Elle demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme R. Gurtner, PLR: indique accepter la prolongation du délai et se réjouit que celle-ci permette d'approfondir les recherches afin d'identifier des solutions adaptées.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote: **à l'unanimité, le Conseil général accepte cette prolongation de délai afin de répondre à ce postulat. Ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine séance.**

16. Réponse à l'interpellation Les Verts (S. Mamie) «Charte des Jardins» (C. Ferrier)

Réponse du Conseil municipal: «*Le Parti Les Verts La Neuveville demande les raisons pour lesquelles le terrain situé au nord des jardins communautaires a été fauché et quelles mesures la commune met en œuvre afin de respecter les objectifs de la Charte des Jardins. La commune de La Neuveville compte plusieurs prairies fleuries en zone urbaine représentant une surface totale d'environ 6'150 m². Certaines ont été aménagées à titre provisoire, dans l'attente de la construction (Levées de Vaux, parcelle 421) ou du réaménagement d'une parcelle (place de la Gare, parcelle 1312), tandis que d'autres constituent des aménagements pérennes (Prés-Guëtins, parcelle 127, et Levées des Larrus, parcelle 1039). Le Service de la voirie est chargé d'assurer deux fauches annuelles de ces prairies: la première après le 15 juin et la seconde à partir du mois de septembre. Cette année, la prairie située au nord des jardins communautaires a toutefois été fauchée avant le 15 juin à l'initiative d'un collaborateur du Service de la voirie. À la suite de cet événement, le Service de la gestion du territoire a rappelé les consignes relatives au calendrier et aux modalités d'entretien des prairies fleuries sur le territoire communal. Le Service de la voirie poursuit ses efforts pour réduire l'impact environnemental de l'entretien des espaces verts. L'utilisation de produits phytosanitaires a été fortement limitée et, lorsque des traitements demeurent nécessaires, notamment pour les rosiers ou la pyrale du buis, des produits biologiques sont privilégiés. Lors des nouvelles plantations, les arbustes indigènes sont favorisés. Pour les arbres plantés en milieu urbain, la commune sélectionne des essences mieux adaptées au réchauffement climatique, plus résistantes à la chaleur et à la sécheresse. Bien que certaines soient originaires du sud ou du centre de l'Europe, elles contribuent également au maintien de la biodiversité. Dans le cadre de l'aménagement du nouveau jardin du souvenir, des plantes vivaces ont été privilégiées aux plantes annuelles. Ce choix permet de limiter les replantations annuelles tout en offrant des ressources durables aux insectes pollinisateurs, notamment aux abeilles. Par ces mesures concrètes, la commune met progressivement en œuvre les principes de la Charte des Jardins et poursuit l'adaptation de ses pratiques en faveur de la biodiversité.*»

M. S. Mamie, Les Verts: est satisfaite de cette réponse.

Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil municipal.

17. Interventions parlementaires et développements

Il est donné lecture des interventions déposées ce soir, dont les titres figurent ci-après. Elles font partie intégrante du procès-verbal.

- Motion PVN (M. Spart) «De la fraîcheur pour toutes et tous durant la canicule»
- Motion FOR (A. Guillaume) «Une rémunération correcte de la production d'électricité photovoltaïque»
- Postulat UDC (A. T. Gutmann) «Sécurité du Quai M. Moeckli»
- Postulat FOR (M. D. C. Bargiela Vaz) «Maintien et développement de l'offre médicale de proximité»
- Postulat PLR (V. Eusebio) «Protection et valorisation du terrain de football à St-Joux»
- Postulat PLR (V. Eusebio) «Pour une signalisation claire du danger»
- Interpellation PLR (K. Blaser-Aeschlimann) «Aménagement de la place de la Gare: Quel système d'information pour les usagers?»

Développement:

- Motion PVN (M. Spart) «De la fraîcheur pour toutes et tous durant la canicule »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Motion FOR (A. Guillaume) «Une rémunération correcte de la production d'électricité photovoltaïque»

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Postulat UDC (A. T. Gutmann) «Sécurité du Quai M. Moeckli»

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Postulat FOR (M. D. C. Bargiela Vaz) «Maintien et développement de l'offre médicale de proximité»

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Postulat PLR (V. Eusebio) «Protection et valorisation du terrain de football à St-Joux»

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Postulat PLR (V. Eusebio) «Pour une signalisation claire du danger»

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Interpellation PLR (K. Blaser-Aeschlimann) «Aménagement de la place de la Gare: Quel système d'information pour les usagers?»

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

18. Questions simples et traitement

Lors de la séance du 24 juin 2026, Mme C. Wingo, PSN, avait posé la question suivante: «*Suite à la disparition de l'arbre qui offrait une ombre bienvenue entre les bancs près du débarcadère, quelles solutions la Municipalité envisage-t-elle afin de rétablir cet espace ombragé pour les usagères et usagers?*»

M. L. Longo, maire: informe que la réponse du service de la gestion du territoire est la suivante «*Les marronniers plantés sur le quai Maurice Moeckli sont en mauvais état. En effet, cette variété ne supporte pas le climat sec. Le marronnier à coté du banc avait séché entièrement et il a dû être abattu pour des raisons de sécurité. Sur les quais, les Sephora du Japon sont aussi en mauvais état. Ils devront être remplacés. Le Conseil municipal envisage d'étudier un projet global sur l'ensemble du quai Maurice Moeckli. Le marronnier vers le débarcadère ne va donc pas être remplacé dans l'immédiat. Toutefois, de nombreux bancs se trouvent à l'ombre sur le quai Maurice Moeckli et sont très utilisés par la population.*»

M. C. Louis, Les Verts: «*Actuellement et dans l'attente de travaux de sécurisation, l'accès à de nombreux chemins forestiers est interdit en raison des nouvelles conditions climatiques de nos étés. En quoi consisteront ces travaux?*»

M. L. Longo, maire: informe que la Section forestière du Jura bernois du Canton de Berne a signalé, à la suite d'opérations de martelage effectuées dans les hauteurs de La Neuveville, qu'une centaine d'arbres situés le long des chemins forestiers ont été identifiés comme potentiellement dangereux. Il rappelle que, conformément à l'ordonnance sur les routes, les communes doivent veiller à ce que la circulation sur ces chemins soit exempte d'entraves et, dans la mesure du possible, de dangers. Des mesures immédiates ont ainsi été prises sur les tronçons concernés, comme annoncé notamment dans les deux dernières éditions du Courrier. L'ampleur des travaux est actuellement évaluée avec l'entreprise mandatée et porterait sur environ 340 m³ de bois à abattre. Il précise que les arbres se trouvent dans une réserve forestière et que le bois abattu devra être laissé sur place. Les travaux d'abattage devraient intervenir d'ici à la fin de l'année, en accord avec le Canton et les instances compétentes en matière de réserves forestières du Jura bernois.

M. A. T. Gutmann, UDC: «*Pour quand la réouverture de la rue des Fossés est-elle prévue?*»

M. A. Louis, conseiller municipal: indique qu'aucune date précise ne peut être communiquée à ce stade. Toutefois, si les travaux se déroulent comme prévu, la réouverture devrait intervenir d'ici à la fin de l'année.

M. C. Voisard, Les Verts: «*Plusieurs entreprises électriques ont récemment communiqué sur le changement de mode de tarification de l'énergie photovoltaïque rachetée aux producteurs locaux. Dans l'hypothèse où La Neuveville passera elle aussi au tarif dynamique au quart d'heure dès le 1 er janvier 2027, est-il prévu que les propriétaires de panneaux solaires puissent consulter en temps réel le tarif effectif de reprise?*»

M. A. Louis, conseiller municipal: précise que le tarif de reprise est fixé au niveau fédéral et que les informations correspondantes peuvent être consultées sur le site Internet d'EPEX SPOT.

19. Communications

M. F. Teutsch, Président, PLR: informe que la sortie des bornes, prévue le 15 novembre 2026, est annulée en raison du passage prévu à travers la forêt. Il rappelle que la prochaine séance du Conseil général se tiendra le 2 décembre 2026 et sera suivie du traditionnel souper de Noël. Une invitation sera prochainement adressée aux membres, qui sont priés de s'inscrire d'ici au 2 novembre 2026.

La séance est levée à 20 h 30.

Au Nom Du Conseil Général

Le président: F. Teutsch

L'adjointe au chancelier: S. Wahlen

LES VERT·E·S LA NEUVEVILLE

Municipalité de La Neuveville
Reçu 21 SEP. 2026
Transmis à
ADM | ECO | SELN | GTE | INS | LOI | SEC | SOC
AVS | CAJ | PH | TAX | CM | X

Conseil général du 23 septembre 2026

Motion

De la fraîcheur pour toutes et tous durant la canicule

Résumé

Le Conseil municipal est chargé d'instaurer la gratuité d'entrée à la plage de La Neuveville lors des épisodes de canicule. La plage offre un point de fraîcheur essentiel, sécurisé et particulièrement adapté aux enfants et aux personnes âgées. C'est-à-dire deux groupes de population les plus vulnérables durant la canicule.

Développement

2026 a été l'année la plus chaude depuis le début des relevés des températures. Les nombreux et longs épisodes de chaleur qui nous ont touchés ont mis en danger les personnes les plus vulnérables, particulièrement les enfants en bas âge, les personnes âgées et les personnes malades. Les nouveaux scénarios climatiques de la Confédération sont clairs : les épisodes de canicule sont amenés à se multiplier à l'avenir.

Pour mettre la population la plus vulnérable en sécurité, plusieurs communes ont pris des mesures pour lui offrir un accès gratuit à des lieux de fraîcheur : par exemple aux cinémas climatisés à Genève, à certaines piscines dans le canton de Vaud, pour ne citer que ces cas.

La plage de La Neuveville offre un accès au lac, donc à un point de fraîcheur, particulièrement adapté aux enfants, aux seniors ou aux personnes qui maîtrisent mal la natation, puisqu'elle permet une baignade où les personnes ont pied.

Les VERT-E-S demandent donc que le Conseil municipal offre la gratuité d'entrée à la plage à la population lors des fortes chaleurs, dès que la température dépasse 30 degrés. Cette mesure peu impactante pour les finances de la commune et facile à mettre en place, doit s'inscrire à terme dans une stratégie plus globale de la Commune pour protéger la population des effets du réchauffement climatique.

Pour les VERT-E-S La Neuveville
Marjorie Spart

forum neuvevillois

Municipalité de La Neuveville
Reçu 21 SEP. 2026
Transmis à
ADM | ECO | SELN | GTE | INS | LOI | SEC | SOC
AVS | CAJ | PH | TAX | CM | X

Motion à l'attention du Conseil général de La Neuveville

Séance du 23 septembre 2026

Motion pour une rémunération correcte de la production d'électricité photovoltaïque

Introduction

Notre belle cité a connu un développement réjouissant de la production d'électricité photovoltaïque ces dernières années. Elle encourageait bien cette production au travers notamment de prix de rachat attractifs, mais la situation a changé depuis 2025 et doit être remise d'aplomb.

Développement

A la suite de la motion que j'avais déposée en 2019, le prix de rachat de la production photovoltaïque a été adapté. De 7.1, on est passé à un prix de rachat de 13 centimes par kWh. La marge entre le prix d'achat et de vente de l'électricité photovoltaïque au service de l'énergie est ainsi passée de 25% en 2019 à 11.9% en 2024. Je salue et apprécie ces efforts.

Toutefois, la situation a changé à partir de 2025, avec une réduction du prix de rachat à 8 centimes, puis à un prix déterminé chaque trimestre en 2026. La mue va se poursuivre en 2027 avec le passage à un modèle dynamique basé sur le prix du marché par intervalle de 15 minutes.

Il en résulte que la marge sur le prix de vente du SELN a augmenté à 45.8% en 2025 et à plus de 40% au premier semestre 2026. Quand bien même les décisions de principe ont été prises au niveau fédéral, le prix de rachat, tout comme le prix de vente est fixé localement par le SELN.

Il existe bien évidemment des incertitudes sur le niveau de production photovoltaïque et sur l'évolution des prix dynamiques en 2027. Il faut aussi noter que la part du photovoltaïque produit localement représente environ 7% des ventes du SELN et n'influence donc que faiblement les résultats du service.

Compte tenu de tous ces éléments, le groupe FORUM demande au conseil municipal de limiter la marge sur le prix de rachat de l'énergie photovoltaïque produite localement à un objectif de 10% du prix de vente. A titre d'exemple, avec un prix de fourniture d'énergie de 13 centimes, le prix de rachat visé serait de 10.7 centimes par kWh. Ce calcul pourrait être fait chaque année en parallèle à la révision de l'ordonnance sur les tarifs de l'électricité. Si les risques liés aux incertitudes sont jugés trop importants, ce prix pourrait être fixé plus bas et revu lors du 4e trimestre de l'année, une fois les différentes informations nécessaires au calcul connues. Le calcul corrigé donnerait ainsi droit à une note de crédit complémentaire lors de la facturation du 4e trimestre. La production au 4e trimestre est minime, donc elle n'aura quasi pas d'impact dans les calculs.

Au nom du groupe FORUM

Alain Guillaume

Note : les prix mentionnés s'entendent hors garantie d'origine

P.S. Le motionnaire est propriétaire de panneaux photovoltaïques. Sa production vendue au service de l'énergie représente en moyenne CHF 500 par année (soumis aux impôts).

QUALITÉ SUISSE
UDC
Pour une Suisse forte
La Neuveville
Présidente : Anne-Caroline Graber
Caissier : T.Gutmann tél. 079 / 215 34 75

La Neuveville, le 21.09.2026

Conseil général du 23 septembre2026

Postulat

Titre : Sécurité du Quai M. Moeckli

Introduction :

Sécurité des piétons le long de la Promenade du Quai Maurice Moeckli et de la rampe de mise à l'eau du port J.J.Rousseau.

Développement :

Le chemin de la Promenade J.J. Rousseau le long du lac devant l'hôtel du même nom est clairement signalé par une interdiction générale de circuler des deux côtés de l'accès.
Cette interdiction semble être également valable pour la Promenade du Quai M.Moeckli du côté de l'hôtel J.J.Rousseau, mais aucune signalisation est présente vers le débarcadère ou peuvent s'engager sans problème, vélos et autres trottinettes.
Il serait judicieux d'y mettre également une interdiction générale de circuler, voir un obstacle ou une barrière afin d'y empêcher la circulation.

D'autre part, un problème de sécurité réside à la rampe de mise à l'eau du port J.J.Rouseau. Un espace d'environ vingt centimètre claffe entre la rampe de mise à l'eau et le ponton d'amarrage ou plusieurs personnes se sont déjà blessées au pied. Un simple poteau de signalisation permettrai de sécuriser cet endroit ainsi que de signaliser le bord ouest de la rampe lors de la mise à l'eau avec les remorques de bateaux.

Ma demande est que le conseil municipal étudie la possibilité de mettre une interdiction générale de circuler, voir un obstacle à l'entrée Est du quai vers le débarcadère et de sécuriser la rampe de mise à l'eau côté Ouest, entre celle-ci et le ponton d'amarrage, avec un poteau de signalisation.

Merci de transmettre ces demandes aux commissions concernées en cas d'acceptation de ce postulat.

Pour l'UDC La Neuveville

Tony Gutmann

FORUM neuvevillois

Séance du Conseil général du 23 septembre 2026

Postulat : Maintien et développement de l'offre médicale de proximité

Notre ville, qui compte près de quatre mille habitants, fait face à une situation critique en raison du manque de médecins. En effet, deux cabinets médicaux ont déjà fermé leurs portes au cours des dernières années et, malheureusement, à la fin du mois de septembre, un troisième cabinet cessera à son tour son activité.

Développement

Depuis longtemps déjà, de nombreux habitants sont contraints de parcourir plusieurs kilomètres pour pouvoir bénéficier de soins médicaux de premiers recours. Avec la fermeture de ce dernier cabinet, la situation risque de devenir encore plus difficile, notamment en raison du manque de places disponibles dans les autres cabinets médicaux et les retraites ou départs à venir.

En 2019, le Conseil général avait accepté un crédit pour l'installation d'un centre médical pour un bail de 7 ans. Or, seuls deux médecins y ont finalement exercé et, aujourd'hui, un seul y est toujours en activité.

Si notre ville souhaite rester attractive et éviter de perdre progressivement de sa vitalité, elle doit pouvoir répondre aux besoins essentiels de ses habitants. L'accès aux soins constitue un service indispensable, aussi bien pour les jeunes que pour les personnes âgées, et plus particulièrement pour les personnes à mobilité réduite, pour lesquelles les déplacements peuvent représenter une difficulté supplémentaire.

Nous demandons au Conseil communal d'étudier les mesures nécessaires afin de garantir à ses citoyens une offre suffisante de médecins de proximité et de solutions concrètes permettant de maintenir et développer l'offre médicale dans notre commune.

Pour Forum neuvevillois

M. Carmen Bargiela Vaz

M. Carmen Bargiela

PLR
Les Libéraux-Radicaux

PLR.Les Libéraux-Radicaux
Fraction du Conseil Général

CH-2520 La Neuveville

Conseil général du 23 septembre 2026

Postulat

Protection et valorisation du terrain de football à St-Joux

Résumé d'introduction du postulat

Le Parti libéral-radical de La Neuveville demande que la Commune assure une protection du terrain de football principal, récemment rénové, contre les usages non sportifs (vélos, animaux, tiers) qui contribuent à l'endommagent prématuré et perturbent même le fonctionnement du robot tondeur. Il demande que cette protection soit permanente et renforcée en dehors des créneaux d'utilisation autorisés, sans toutefois restreindre l'accès lors des entraînements et manifestations des sociétés locales.

Il demande également qu'une attention particulière soit portée aux terrains secondaires (côté buvette et côté beach-volley), utilisés pour l'entraînement et par des amateurs. L'objectif est de garantir un entretien à la hauteur des investissements communaux consentis et d'offrir des infrastructures soignées à nos joueurs et joueuses de la région.

Développement du postulat

La Commune de La Neuveville dispose d'un terrain de football principal récemment refait à neuf, mis à disposition des sociétés sportives. De nombreuses équipes juniors et actives, masculines et féminines, en dépendent pour leurs entraînements et compétitions.
Financé par d'importants investissements communaux, cet équipement doit être entretenu avec le plus grand soin. Or, malgré la présence de panneaux signalant sa fermeture en dehors des créneaux d'utilisation, le terrain est régulièrement détourné de sa vocation sportive : passage de vélos, présence d'animaux ou fréquentations autres.
Le robot tondeur est lui-même perturbé lorsque des personnes se trouvent sur le terrain pendant la tonte.

Cette situation engendre une usure prématurée de la pelouse et compromet la qualité du terrain mis à disposition des sportifs.

Le présent postulat demande une protection efficace en tout temps et encore plus soutenue en dehors des périodes autorisées.

Les terrains secondaires — devant la buvette et à l'arrière, côté beach-volley — méritent également une réfection et attention particulière, étant utilisés pour des entraînements et par des amateurs, et contribuant à l'attractivité des infrastructures sportives communales.

Proposition :

Afin de répondre à ces enjeux tout en préservant le charme du site, il est demandé d'étudier une solution de protection respectueuse du lieu.

FDP Die Liberalen PLR I Liberali PLD Ils Liberals

- Intern

- La pose sur le pourtour du terrain de football principal de panneaux destinés à la publicité, permettraient de rendre moins accessible l'accès au terrain, tout en offrant des nouvelles perspectives de revenus, voir image ci-jointe ;
- L'installation de deux portails permettant la fermeture du terrain en dehors des heures d'utilisation autorisées, tout en garantissant un accès facilité lors des entraînements, matchs et événements ;
- Un entretien soigné des terrains secondaires, soit celui devant la buvette et celui situé à l'arrière vers le terrain de beach-volley, destinés à l'usage d'entraînements et mis à disposition des amateurs.

Conclusion :

Sur la base de ce qui précède, il est demandé au Conseil municipal :

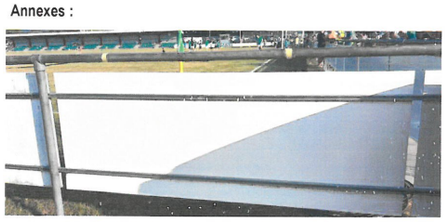
- D'étudier la réalisation de travaux qui permettront de sécuriser et préserver le terrain de football principal
- D'étudier comment améliorer et assurer un entretien soigné des terrains secondaires situés devant la buvette et à l'arrière vers le terrain de beach-volley ;

La Neuveville, le 20 septembre 2026

Pour le PLRLN

Veronica Eusebio
Membre du Conseil général

Annexes :





PLR
Les Libéraux-Radicaux

PLR.Les Libéraux-Radicaux
Fraction du Conseil Général

CH-2520 La Neuveville

Conseil général du 23 septembre 2026

Postulat

Pour une signalisation claire du danger

Résumé d'introduction du postulat

Sur le site de St-Joux, à La Neuveville, selon plusieurs témoignages, des personnes — notamment des enfants — sautent depuis un muret dans l'eau, à un endroit où le fond est jonché de grosses pierres. Bien que cette pratique semble exister depuis de nombreuses années et que le danger soit potentiellement déjà connu des usagers, ce constat a été porté à notre connaissance. Il est de notre devoir d'y donner suite. Une signalétique générale existe déjà quelques mètres plus loin (voir image annexée), mais elle n'aborde pas explicitement le danger lié aux sauts à cet endroit précis. Le Parti libéral-radical de La Neuveville demande qu'une étude de la situation soit menée afin de déterminer si une signalétique plus précise est nécessaire.

Développement du postulat

Le muret concerné surplombe une zone où le fond est particulièrement rempli de grosses pierres, ce qui rend tout saut potentiellement dangereux en cas de mauvaise réception. Si la responsabilité de la surveillance des enfants incombe naturellement aux parents, et si ce type de comportement est vraisemblablement pratiqué de longue date sur ce site, il n'en demeure pas moins que la question a été soulevée auprès d'élus communaux, ce qui implique une obligation d'examen de la part de la Commune.

Il ne s'agit pas de remettre en cause la liberté de sauter sur ce site, mais de vérifier si l'information actuellement disponible sur place est suffisante au regard du danger spécifique identifié.

A savoir que la signalétique existante reste générale et ne mentionne pas explicitement le risque des sauts depuis le muret.

Une étude permettrait d'évaluer objectivement la nécessité, la forme et le contenu d'une signalétique complémentaire, en tenant compte des aspects juridiques liés à la responsabilité de la Commune.

Conclusion :

Il est demandé qu'une étude de la situation soit réalisée afin de déterminer si une signalétique plus précise gagnerait à être mise en place. Cette démarche vise à s'assurer que la Commune a rempli son devoir d'information face à un risque potentiellement connu, sans pour autant restreindre l'accès à la baignade et aux sauts.

La Neuveville, le 20 septembre 2026

Pour le PLRLN

Veronica Eusebio
Membre du Conseil général

FDP Die Liberalen · PLR I Liberali · PLD Ils Liberals

C2 - Intern

PLR
Les Libéraux-Radicaux

PLR.Les Libéraux-Radicaux
Fraction du Conseil Général

CH-2520 La Neuveville

Conseil général du 23 septembre 2026

Interpellation parlementaire

Aménagement de la
Place de la Gare :
Quel système d'information pour les usagers ?

Objet :
Dans le cadre du projet de l'aménagement de la Place de la Gare, quelle stratégie de communication a été définie pour repenser la signalétique et la circulation de l'information ? La gare constituant la porte d'entrée principale de notre ville, le système d'information se doit d'être à la fois esthétique, performant et parfaitement opérationnel.

La gare constitue non seulement la porte d'entrée principale de notre commune, mais également un lieu de passage incontournable pour nos administrés.
Dans cette perspective, quelle stratégie globale d'affichage a été définie ?

Alors que le renouvellement de la signalétique directionnelle est en cours de finalisation ou déjà effectif, qu'en est-il de l'information relative aux événements et aux communications municipales ? Le déploiement d'un système de diffusion dynamique et réactif, piloté en synergie par la mairie et l'office de tourisme, est-t-il envisagé ?

Pour le PLRLN

Karin Aeschlimann
Membre du Conseil général

FDP Die Liberalen · PLR I Liberali · PLD Ils Liberals

Plateau de Diesse

La Chaîne 2 I 2515 Prêles
www.leplateaudediesse.ch

Horaires 2026 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU JEUDI DE **8H** À **11H30** ET DE **13H30** À **16H**
VENDREDI DE **8H** À **11H30**

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h - 12h	14h - 18h
Mardi	10h - 11h30	Fermé
Mercredi	10h - 11h30	Fermé
Jeudi	8h - 11h30	14h - 16h
Vendredi	10h - 11h30	Fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes:
Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles
Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch
Téléphone : 032 315 70 70
Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2026, l'administration sera **fermée** aux dates suivantes:

Jours	Du	Au	Raison
Lundi APM	26.10.26	26.10.26	Foire de Diesse
Lundi	21.12.26	01.01.27	Fermeture fin d'année

EMPLOI - 1 OFFRE

Commune Mixte de Plateau de Diesse

Emploi - Mise au concours

Le dicastère des travaux publics de la Commune Mixte de Plateau de Diesse cherche à s'attacher les services, pour renforcer son département de la voirie pour le 1er décembre 2026 ou date à convenir

UN.E VOYER.YÈRE À 100%
(POUR UNE DURÉE INDÉTERMINÉE)

Champs d'activités

- Entretien général du domaine public (routes, parkings, places, chemins piétonniers)
- Veiller à l'entretien et à la praticabilité du réseau routier communal, ainsi qu'à la sécurité des usagers
- Entretenir les routes et leurs abords (curage des canalisations, petites réfections dans le domaine du génie civil, pose et entretien de la signalisation)
- Entretenir et mettre en valeur les espaces verts de la commune
- Déblaiement de la neige et salage, assurer la sécurité du trafic, service hivernal 24h/24 – Service de piquet
- Surveillance générale et entretien du réseau d'eau et des fontaines publiques, des systèmes d'éclairage public et du mobilier urbain
- Service à la déchetterie communale
- Mise en place des manifestations communales, des décorations et pavoisement et entretien du matériel
- Entretien des cimetières de la commune

Profil souhaité

- Aptitude à travailler de façon indépendante
- Sens des responsabilités
- Bonne capacité d'adaptation et sens du travail en équipe
- Disposition à se former en continu

Formation et expérience

- Être en possession d'un CFC dans le domaine du génie civil, dans un domaine technique ou formation jugée équivalente
- Quelques années d'expérience
- Disponibilité (horaires irréguliers)
- Permis de conduire B et BE (remorque)

Classe de traitement : 11 sur l'échelle communale
Entrée en fonction : 1er décembre 2026 ou date à convenir

Plateau de Diesse c'est...

- Une commune à taille humaine de 2203 habitants et d'une trentaine de collaborateurs
- Proche des grands centres urbains de Bienne et Neuchâtel
- Des infrastructures modernes et un environnement bureautique efficient
- Des conditions sociales avantageuses

Nous nous réjouissons de recevoir votre candidature, avec lettre de motivation, CV, copies de certificats et prétentions de salaire,

jusqu'au 31 octobre 2026

adressée au responsable des ressources humaines, M. Daniel Hanser, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Frédéric Racine, conseiller communal, au 079 229 63 10

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10h30 – 11h30	16h30 - 18h30	9h - 11h30

Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles
Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

Lors d'un dépôt payant, il est possible d'effectuer le paiement par Twint ou cash.

PASSAGE DU BIBLIOBUS
À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 4e trimestre 2026

Stationnements
Diesse : Devant le complexe communal « Le Battoir », entre 11 h et 12 h
Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13 h 30 et 14 h 30
Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14 h 45 et 15 h 45

24 octobre, 7 et 21 novembre, 5 et 19 décembre

L'administration communale

Rappel – Circulation et stationnement sur le chemin des Labours à Prêles

La Commune mixte de Plateau de Diesse rappelle que le chemin des Labours, à Prêles, est soumis à une interdiction générale de circuler, avec la mention « Bordiers autorisés ».

À ce titre, seuls les usagers autorisés, notamment les riverains, les exploitants agricoles concernés, les services communaux ainsi que les personnes se rendant à la déchetterie verte de Prêles, sont habilités à emprunter ce chemin.

La Commune rappelle que la signalisation en place doit être respectée et invite l'ensemble des usagers à faire preuve de civisme, notamment en veillant à ne pas entraver la circulation et l'accès aux propriétés et aux parcelles agricoles.

Des contrôles pourront être effectués par la Police cantonale et les éventuelles infractions constatées pourront faire l'objet de sanctions.

La Commune mixte de Plateau de Diesse remercie la population de sa compréhension et du respect de ces prescriptions.

Prêles, le 23 octobre 2026

Le Conseil communal

Commune bourgeoise de Prêles

Assemblée ordinaire

Aux ayants droit, convocation à l'assemblée ordinaire

du jeudi 26 novembre 2026, à 19 h
au bâtiment administratif bourgeois
(Chemin du Stand 3)

Ordre du jour

1. Budget 2027
2. Élections
 a) Président.e pour la législature 2027-2030
 b) Deux conseillers.ères pour la législature 2027-2030
3. Informations du Conseil
4. Divers et imprévus

L'assemblée sera suivie d'un apéro dinatoire.

Informations

Les différents documents concernant cette assemblée sont déposés en consultation à l'administration ainsi que sur notre site internet.

Les bourgeois.es souhaitant reprendre les postes à repourvoir sont prié.e.s de se manifester auprès du président, M. Vincent Giauque (079 811 58 53). Merci par avance.

L'administration est ouverte au public le mardi après-midi de 13 h 30 à 17 h 30 et le jeudi matin de 7 h 30 à 11 h 30 ainsi que sur rendez-vous au 079 357 23 02. www.bourgeoisie-preles.ch

Prêles, le 24 octobre 2026

Fermeture à la circulation

La Commune mixte de Plateau de Diesse informe la population que les chemins des Saigneules et des Artisans, depuis la route cantonale (Route de Diesse), à Prêles, seront temporairement rouverts à la circulation, puis à nouveau fermés, selon les horaires suivants :

- **Réouverture à la circulation :** du vendredi 23 octobre 2026 à 16h00 au mardi 27 octobre 2026 à 07h00.
- **Nouvelle fermeture à la circulation :** du mardi 27 octobre 2026 à 07h00 au vendredi 30 octobre 2026 à 16h00.

Ces restrictions sont nécessaires pour permettre la poursuite des travaux en cours et garantir la sécurité des usagers.

La population est invitée à respecter la signalisation mise en place et à adapter ses déplacements en conséquence.

Nous remercions les riverains et les usagers de leur compréhension.

Prêles, le 23 octobre 2026

La Commune mixte de Plateau de Diesse

Avis de construction

Requérants : Mme et M. Penwadee et Damien a Marca, Résidence des Pêches 108, 2525 Le Landeron

Auteur du projet : M. Jean-Philippe Perrinjaquet, Rochettes 38, 2012 Auvernier

Propriétaires fonciers : Mme et M. P. et D. a Marca, Le Landeron

Projet : Rénovation du bâtiment existant, isolation de la toiture, nouvelle couverture de la façade, agrandissement du salon et pose de capteurs solaires en toiture, parcelle N° 2117, Beausite 7, village de Prêles

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau https://www.be.ch/ebau

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 16 octobre au 15 novembre 2026. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 16 octobre 2026

Secrétariat communal

Factures de fin d'année

Toutes les personnes ayant des factures à faire valoir auprès de la commune sont priées de les faire parvenir à l'administration communale **d'ici au 6 novembre 2026.**

L'administration communale

Analyses de l'eau potable

En date du 11 août 2026, le service d'inspection de l'eau potable du canton de Berne a prélevé divers échantillons d'eau potable dans notre réseau de distribution communal dans le cadre d'une campagne PFAS.

Le but des analyses était de vérifier le respect des exigences légales posées à l'eau potable.

Tous les résultats d'analyses microbiologiques, physiques et chimiques répondent aux exigences légales.

Vous trouvez le détail de toutes ces analyses sur notre site internet :

https://www.leplateaudediesse.ch/services/eau_potable

Petits monstres en fête

Le **31 octobre 2026,** venez célébrer Halloween à Diesse ! Au programme :

- une délicieuse soupe à la courge ;
- un concours de déguisements ;
- une ambiance conviviale pour petits et grands.

Rendez-vous dès 18 h devant le battoir de Diesse. Venez déguisés et préparez-vous à frissonner… et à vous amuser !

La commission d'animation

Foire de Diesse – Lundi 26.10.2026

La traditionnelle foire de Diesse est de retour

le lundi 26 octobre 2026

De 9 h à 17 h, venez découvrir de nombreux artisans qui satisferont toutes vos envies : des gourmandises, des bijoux, de la décoration, des machines agricoles et bien d'autres encore !

Pour que la journée soit encore plus belle, profitez des nombreuses animations gratuites :

- De 9 h à 17 h – Trampoline
- De 11 h à 13 h – Initiation aux graffitis
- De 12 h à 14 h – Grimages
- De 17 h 30 à 18 h et de 18 h 45 à 19 h 30 – Sculptures sur ballons
- De 16 hà 18 h – Concours de Jass (inscription sur place)
- De 18 h à 18 h 45 – Spectacle magique par Stéphane Rouèche
- De 19 h à 20 h – Concert de Nicole Thomet avec son accordéon

Et parce que toutes ces activités creusent l'appétit, venez vous restaurer dans le Battoir !

- A midi, le club hippique vous propose :

Jambon frites salade	18 CHF
Portion de frites	5 CHF
Hot Dog	5 CHF

- Dès 18 h, pour prolonger la journée en famille ou entre amis, découvrez le grand choix de pizzas de Sapori Passion à partir de 13,50 CHF.
- Sans oublier les incontournables pains et desserts des dames de la Vulg disponibles toute la journée.

Nous vous attendons nombreux pour partager tous ces beaux instants !

La commission d'animation

Votations fédérales - Dimanche 29 novembre 2026

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le dimanche 29 novembre au bureau de vote de 10 h à 12 h.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, en temps voulu. Il peut aussi être déposé dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, jusqu'au dimanche 9 h.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance, mais ne doivent en aucun cas servir au dépôt d'autres documents pour la commune.

ATTENTION :

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par

l'électrice ou l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte !

2. Pour rappel, seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins.

Présidence : M. Frédéric Racine
Secrétaire : Mme Christine Grandjean

Bureau de vote

Dimanche 29 novembre 2026 de 9 h 45 à 12 h

Membres : Mme Abigail Miche
M. Linus Monney
Suppléance : Mme Sabine Monnier
M. Matias Montefusco

Bureau de dépouillement

Dimanche 29 novembre 2026 à 9 h 30

Membres : Mme Claudia Bärtschi
M. Giulio Caccioppoli
M. Roland Franssen
M. Claude-Alain Hänni
Mme Camille Miazza
M. Charles Oppliger
M. Christophe Oriella

L'administration communale

Mise en place d'un bus de police de proximité à Diesse

Dans le but de renforcer sa présence avec la population, la police cantonale bernoise met en place un bus de police de proximité au sein de la région.

Aménagé sous la forme d'un bus servant de bureau d'accueil, ce dispositif permet aux agents d'assurer une présence visible sur le terrain et d'aller à la rencontre des citoyennes et citoyens.

Il offrira diverses prestations, notamment la possibilité d'obtenir des renseignements, de poser des questions ou de solliciter un soutien direct.

Ce projet, qui a reçu un accueil très favorable du Conseil communal, est désormais prêt à être déployé.

Le poste de police mobile sera présent à la Foire de Diesse le lundi 26 octobre 2026.

Plantation et taille des haies, arbres, buissons, semis des cultures / clôtures

Routes cantonales, communales et privées affectées à l'usage commun

Les riverains des routes énumérées, sises sur le territoire de la commune mixte de Plateau de Diesse, sont priés de tenir compte des indications ci-dessous relatives aux prescriptions légales actuelles en rapport avec la plantation de végétation et la clôture des biens-fonds:

1. Les arbres, buissons ou plantations se trouvant trop près d'une route ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour les conducteurs, mais aussi pour les adultes ou les enfants qui débouchent soudainement sur la chaussée depuis un endroit caché. Dans le but de remédier à ces dangers, la loi du 4 juin 2008 sur les routes (art. 80, al. 3 et 83 LR, RSB 732.1) et l'ordonnance correspondante (art. 56 et 57 OR, RSB 732.111.1) prescrivent entre autre ce qui suit:

- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.
- Pour les arbres à haute tige et les forêts, il faut respecter les distances à la route suivantes, calculées à partir du centre du pied de la plante:
 - 3 m du bord de la chaussée ou 1,5 m du bord extérieur du trottoir le long des routes situées dans une zone d'habitation,
 - 5 m du bord de la chaussée le long des routes cantonales en dehors des zones d'habitation,
 - 4 m du bord de la chaussée le long des routes communales et des routes privées affectées à l'usage commun en dehors des zones d'habitation,
 - 3 m du bord de la piste pour les pistes cyclables autonomes placées en dehors des zones d'habitation.
- La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public.
- Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter les prescriptions en matière de clôture, selon lesquelles leur hauteur ne peut pas dépasser 1,20 m, ni leur distance au bord de la chaussée, être inférieure à 50 cm. Si la végétation présente une hauteur plus grande, il est nécessaire de la tailler jusqu'à la hauteur réglementaire. Cette disposition s'applique aussi à la végétation préexistante.

2. La présente directive oblige les riverains de routes de la commune mixte de Plateau de Diesse, d'ici au 20 novembre 2026, à tailler leurs arbres ou autre végétation de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires. Si nécessaire, ils entreprendront cette taille plusieurs fois par année.

Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les arbres, haies, buissons, cultures horticoles ou agricoles (p.ex. maïs) doivent être plantés ou semés à une distance suffisante de la chaussée pour ne pas devoir être taillés ou fauchés prématurément. Le long des routes communales ou privées affectées à l'usage commun, ce sont les propriétaires riverains qui sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et de feuilles d'automne.

3. Nous rappelons que l'accès aux déchetteries vertes de Lamboing et Prêles est réservé aux détenteurs de la vignette verte et que les paysagistes ne sont pas autorisés à déposer les déchets verts même si leur client possède la vignette verte.

4. Les clôtures pouvant présenter un danger, telles que les clôtures en fil de fer barbelé dépourvues d'un dispositif de sécurité suffisant, doivent être aménagées à une distance d'au moins 2 m du bord de la chaussée ou à 50 cm du bord extérieur du trottoir.

5. L'organe communal compétent est à disposition pour tout renseignement complémentaire (032 315 70 70).

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, l'organe compétent de la commune mixte de Plateau de Diesse peut engager la procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi.

Prêles, le 23 octobre 2026

Le Conseil communal



La nature, c'est notre vie.
Prenons soin des deux.

Consultez gratuitement la Feuille officielle sur: www.imprimerieducourrier.ch

Nods

Place du Village 5 I 2518 Nods
www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

Vous pouvez consulter l'horaire de la déchetterie sur le calendrier que chaque ménage a reçu ou par le biais du site internet (Officiel-Déchetterie-Memodéchets-Nods) ou encore au moyen de l'application « MEMODéchets » téléchargeable dans l'App Store ou sur Google Play

Avis de construction

Requérant : JD BOTTERON SA, Route de Lignières 23, 2518 Nods

Auteur du projet : KWSA SA - Architectes associés, Xavier Wittwer, Rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray

Propriétaire foncier : JD Botteron SA, Route de Lignières 23, 2518 Nods

Projet : Déplacement d'une sortie de secours et création d'un escalier de secours extérieur en façade Sud; déplacement d'une unité de climatisation extérieure en façade Est, sur RF 3444 et 3445 , Route de Lignières 23, 2518 Nods

Zone : Zone d'activités

Dérogations : Aucune

Dimensions : Suivant plans

Protection des eaux : S3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plateforme eBau du canton (www.be.ch/ebau).

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 16.10.2026

Administration communale

Avis de construction

Requérant : Direction des travaux publics et des transports (DTT), Office des immeubles et des Constructions, Bühler Lukas, Reiterstrasse 11, 3013 Berne

Auteur du projet : Rytz Hanspeter, Beundenring 43, 2560 Nidau

Propriétaires fonciers : Canton de Berne OIC, Reiterstrasse 11, 3011 Berne

Hänni Amélie et David, La Praye 105s, 2523 Lignières

Projet : Aménagement d'un terrain gravilloné existant avec asphalte Monophalt Bio, sur RF 3259,3456 DS du ban de Nods, au lieu-dit « La Praye »

Zone : Agricole

Dérogations : Aucune

Dimensions : Suivant plans

Protection des eaux : S3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plateforme eBau du canton (www.be.ch/ebau).

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 16.10.2026

Administration communale

Avis de construction

Requérant : Riedo Clima SA, Succursale de Neuchâtel, Passage Cité-Suchard 2, 2000 Neuchâtel

Auteur du projet : Riedo Clima SA, Succursale de Neuchâtel, Passage Cité-Suchard 2, 2000 Neuchâtel

Propriétaires fonciers : Sculati Fanny et Frédéric, Impasse des Lutins 8, 2518 Nods

Projet : Remplacement de la Pompe à chaleur Air/eau à l'extérieur

Zone : H1

Dérogation : Art. 441 al. 2 RCC, unité PàC à l'extérieur

Dimensions : Suivant plans

Protection des eaux : S3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plateforme eBau du canton (www.be.ch/ebau).

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 23.10.2026

Administration communale

Stationnement du bibliobus

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 24 octobre de 9 h 15 à 10 h 45 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

Commune mixte de Nods

Mesures à respecter afin de faciliter le déneigement

Aux portes de l'hiver, nous rappelons à chacun que le stationnement de tout véhicule sur la voie publique durant la période hivernale est interdit.

D'autre part, nous prions les propriétaires de biens fonciers de baliser les barrières, coins de mur et tout autre obstacle afin de faciliter le déneigement et d'éviter ainsi tout dégât.

Les agriculteurs sont priés de bien vouloir débarrer les champs en bordure de route où la neige pourrait endommager leurs barrières. Dans le cas contraire, nous déclinons toute responsabilité en cas de non-respect de cette consigne et nous ne prendrons pas en charge les frais de remise en état.

Merci d'avance pour votre collaboration

Conseil communal

Commission d'agriculture et des pâturages

Recherche d'un membre au 1.1.2027

Le monde agricole et la gestion des pâturages vous interpellent et vous avez un peu de temps à consacrer à la vie active communale dès le 1.1.2027 ?

Alors vous êtes la personne que nous recherchons. N'hésitez plus et faites-le savoir au conseil communal en motivant brièvement votre intérêt. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de Francis Conrad au 079 694 12 61.

Conseil communal

Tailles saison hivernale

Afin de préparer au mieux la saison hivernale à venir, nous vous rappelons que selon les dispositions de la loi et de l'ordonnance sur les routes :

- les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (hauteur sur la chaussée). Cette hauteur est réduite à 2.50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables. En outre au bord des pistes cyclables, une bande de 50cm doit être maintenue libre.

Les riverains des routes doivent respecter les dispositions ci-dessus et tailler leurs arbres ou autre végétation, si nécessaire plusieurs fois par année. Ils sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et des feuilles d'automne.

Nous vous prions de bien vouloir effectuer les tailles adéquates **jusqu'au 31 octobre 2026.**



La nature, c'est notre vie.
Prenons soin des deux.

PAROISSES

PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUVEVILLE

Dimanche 25 octobre
10h à l'église de Diesse, culte.
Si vous avez besoin d'un transport, téléphonez au 032 751 10 35!

Mercredi 28 octobre
10h, groupe de prière à la salle Schwander
18h, KT cycle 3, unihockey à Bienne

Vendredi 29 octobre
10h, célébration œcuménique du Souvenir à Mon Repos, ouvert à toutes et tous

Dimanche 1er novembre
10h, à la Blanche Eglise, célébré par Mmes Lagier et Chappuis, culte du Souvenir avec la participation du Chœur de Lignières

Art Café
De septembre à novembre au secrétariat de la paroisse, exposition de photos des domaines viticoles de La Neuveville

La Blanche-Eglise est ouverte tous les jours de 9h à 18h

A votre service
Vanessa Lagier, pasteure, 076 693 50 33
Christian Borle, animateur de paroisse, 078 739 58 28
Sarah Holzmann, catéchète, 079 654 63 58
Julien Neukomm, 078 632 92 49
Secrétariat: Sylvie Augier Rossé: 032 751 10 35
info@paref2520.ch
Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet:

www.paref2520.ch

KIRCHGEMEINDE PILGERWEG BIELERSEE

Freitag, 23. Oktober
18.15 Uhr, Kirche Twann: Gottesdienst zur Eröffnung der Trüelete mit Pfr. Donald Hasler und dem Trio Cantate Mobile.

Sonntag, 25. Oktober
Sonntag, 25. Oktober

Pikettdienst:
23. bis 25. Oktober: Pfr. Heiner Schubert (032 315 11 09)
26. Oktober bis 1. November: Pfrn. Hulda Gerber (032 315 11 09)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUVEVILLE

Messes dominicales
Dimanche 25 octobre 2026, 10h,
Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Messes et célébrations spéciales
Vendredi 23 octobre 2026, 18h
Messe avec l'évêque Felix Gmür crypte de Ste-Marie, Bienne

Et si j'inscrivais mon enfant au caté?

Après les vacances d'été, à la rentrée scolaire, de nombreux enfants prendront le chemin de l'école pour la 1ère fois. Le caté de l'Eglise catholique commence, lui aussi, dès la 3H et plus tard aussi car c'est le cheminement de toute une vie…

Vos enfants cherchent des réponses et vous souhaiteriez qu'ils découvrent les richesses de la foi?

La catéchèse et une porte ouverte sur la vie. Découvrir Jésus, expérimenter l'Amour de Dieu le Père, partager avec d'autres la Parole, prier, apprendre à vivre en chrétien.ne: tout cela, votre enfant peut le vivre au caté, dans une relation de confiance. Guidé.e par la communauté chrétienne, touché.e par l'Esprit-Saint, votre fils / fille sera éveillé.e au trésor de la Foi.

Les méthodes pédagogiques au caté ont profondément évolué. Désormais, il s'agit surtout de faire découvrir que la foi n'est pas seulement un savoir à apprendre, mais une façon de vivre avec le Christ, jour après jour. Bienvenue à votre enfant ou votre jeune, quel que soit son âge!

Renseignements et inscriptions
Unité pastorale Bienne-La Neuveville
Tél. 032 328 19 25 ou claudine.brumann@kathbielbienne.ch

Baptême des enfants en âge de scolarité
Votre enfant est en âge de scolarité et vous souhaiteriez qu'il soit baptisé? Un parcours de cheminement au baptême va débuter après les vacances d'automne.
Renseignements et inscriptions: 032 328 19 25 ou claudine.brumann@kathbielbienne.ch

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE RÉFORMÉE DIESSE, LAMBOING, PRÊLES

Café-Contact
Rencontre du Café-Contact, le vendredi 23 octobre, 14h-16h30, rencontre suivante, vendredi 13 novembre

Dimanche 25 octobre
Culte à Diesse, 10h, service de voiture (voir ci-dessous)

Assemblée de paroisse
Lundi 2 novembre, 19h30, Maison de paroisse de Diesse, élection des membres du conseil paroissial de la nouvelle paroisse réformée évangélique du Plateau

Repas Chasse
Vendredi 6 novembre, 12h, Maison de paroisse, repas chasse, avec café, dessert, participation 23.- Inscription jusqu'au lundi 2 novembre au 07934757 88

Marché de Noël
Dimanche 22 novembre, 10e Marché de Noël, 10h culte, 11h ouverture des stands, restauration: raclette, soupe, hot-dog, gaufres, pâtisserie, 14h participation de la chorale de l'EJC

Service de voiture
Passage à 9h35 à l'école de Prêles / 9h40 à la Poste de Lamboing et 9h45 au centre du village de Diesse

Contacts
Présidente: Nicole Lecomte, lecomteny@bluewin.ch, 079 287 49 86
Pasteur: Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

PAROISSE DE NODS

Vendredi 23 octobre
19h, Karao'culte

Dimanche 25 octobre
10h à Diesse

Lecture biblique
Mardi 27 octobre à 9h à la maison de paroisse

Contacts
Marianne Chappuis, Pasteure 078 768 01 66
marianne.chappuis@paref2520.ch

Catéchète professionnelle
Mme Sarah Holzmann 079 654 63 58

Conseil de paroisse
Mme Liliane Darioly, Présidente, 079 408 77 29, lilianedarioly@gmail.com

www.parefnods.ch

ÉGLISE EVANGÉLIQUE DE L'ABRI, LA NEUVEVILLE

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

www.labri.ch

Pasteurs
Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet (032/751 36 65) ou pasteur@labri.ch

Consultez gratuitement la Feuille officielle www.imprimerieducourrier.ch

Adresses utiles I 17

SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE (SMAD) LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DIESSE

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 – www.smad.ch

SERVICE TRANSPORTS CROIX-ROUGE TAVANNES

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide? Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements: lundi-vendredi de 8h30 à 11h30
Tél. 032 489 10 03

HOME MONTAGU ET FOYER DE JOUR

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile: tél. 032 751 21 05

www.home-montagu.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE RÉFORMÉE

Le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel: info@paref2520.ch

www.paroisse2520.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

(rue des Mornets 15): ouvert mardi de 14h à 17h30. La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact: Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12.

www.upbienne-laneuveville.ch

SERVICE DE L'EQUIPEMENT DE LA NEUVEVILLE

Service de garde, N° de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 032 752 10 80

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h. Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du:
Lundi au vendredi: 9h-12h / 14h-17h.
Samedi et dimanche: FERMÉ
Infos et manifestations sous **www.jurabernois.ch.**
Courriel: info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

MUSÉE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE
Ouvert les samedis et dimanches de 11h à 17h
du 25 avril au 25 octobre 2026

Expositions temporaires:
Girouette, gargouille & cie et *L'éloquence des murs*

MUSÉE DE LA VIGNE DU LAC DE BIENNE, CHAVANNES / GLÉRESSE
Exposition: Sammeln | collectionner
Le musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 13h30 à 17h
www.rebbaumuseum.ch/fr - info@rebbaumuseum.ch

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE MUSÉE, LE LANDERON – MAI À NOVEMBRE,
Samedi-dimanche: 14h30-17h30, entrée libre, contribution appréciée. www.fhvl.ch.

AGENDA DU PLATEAU
Découvrez les événements et manifestations du Plateau de Diesse, de Nods et de Lignières dans l'Agenda du Plateau: www.plateau-vivant.ch

CAFÉ-THÉÂTRE DE LA TOUR DE RIVE

Samedi	**31.10.2026**	**17h**	**Y. Provenzano**
Samedi	31.10.26	20h	Y. Provenzano
Dimanche	01.11.26	17h	Fête de la Sorcière
Samedi	14.11.26	20h	Jazz de Cortaillod
Samedi	21.11.26	20h	Sandra Azenha
Dimanche	29.11.26	17h	Cie de la Marelle
Ve 11 – Sa	12.12.26	20h	Brigitte Rosset
Vendredi	18.12.26	20h	Saveurs du Sud
Samedi	09.01.27	20h	Benoit Dorémus
Vendredi	15.01.27	20h	Troupe de Rive
Dimanche	17.01.27	17h	Troupe de Rive
Ve 29 – Sa	30.01.26	20h	Spectacle Devos
Samedi	06.02.27	20h	La Bête à 3 Têtes

Editeur: Aprint Holding SA | Rue de la Clef 7 | 2610 St-Imier